

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.

Jendredi, 8 septembre 1910.

N^o 49.

Donnerstag, 8. September 1910.

Arrêté grand-ducal du 19 avril 1910, concernant le règlement d'exécution de la loi du 18 avril 1910 sur le régime hypothécaire.

Au Nom de Son Altesse Royale GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Nous MARIE-ANNE, Grande-Duchesse, Régente du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu la loi du 18 avril 1910 sur le régime hypothécaire ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre d'État, président du Gouvernement, et de Notre Directeur général des finances, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

I. — *Dispositions générales.*

Art. 1^{er}. L'établissement du timbre du modèle spécial prévu par l'art. 6 de la loi du 18 avril 1910 aura lieu moyennant l'apposition d'un timbre noir aux armes luxembourgeoises couronnées, portant la légende : « Timbre d'inscription hypothécaire — Luxembourg », et dans l'intérieur aux côtés de l'empreinte la mention : « 10 c. »

L'empreinte des timbres sec et noir sera apposée au haut de la partie gauche de la feuille.

Pour les inscriptions qui, d'après la législation afférente, sont affranchies du droit de timbre, l'administration fournira des timbres gratuits qui porteront seulement le timbre extra-

Großh. Beschluß vom 19. August 1910, wodurch das Reglement zur Ausführung des Gesetzes vom 18. April 1910 über das Hypothekenwesen erlassen wird.

Im Namen S. K. H. **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Wir **Maria-Anna**, Großherzogin, Regentin des Großherzogtums Luxemburg ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 18. April 1910, über das Hypothekenwesen ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Präsidenten der Regierung, und Unseres General-Direktors der Finanzen und nach Beratung der Regierung im Conseil ;

Haben beschlossen und beschließen :

I. — *Allgemeine Bestimmungen.*

Art. 1. Das besondere, in Art. 6 des Gesetzes vom 18. April 1910 vorgesehene Stempelpapier wird gekennzeichnet durch den Aufdruck eines schwarzen, das gekrönte luxemburgische Wappen tragenden Stempels, mit der Umschrift « Timbre d'inscription hypothécaire - Luxembourg » und dem Vermerk « 10 C. » im Innern, zu beiden Seiten des Wappens.

Der trockene und der schwarze Stempel werden auf den oberen linken Teil des Blattes aufgedrückt.

Für die Eintragungen, welche den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zufolge von den Stempelfkosten befreit sind, stellt die Verwaltung Gratisstempelpapier, das nur den außergewöhnlichen

ordinaire noir. Ces derniers timbres serviront également pour les inscriptions en debet, après avoir été dûment visés. L'administration fera soigner sur le dit papier de timbre spécial les impressions relatives à l'accomplissement régulier des formalités de l'inscription.

Ce papier de timbre est débité par les conservateurs et les receveurs de l'administration, ainsi que par les receveurs des contributions et les percepteurs et agents des postes.

Art. 2. Les bordereaux d'inscription seront datés; les écritures en seront couchées d'une manière facilement lisible, sans blanc, surcharge, grattage ni interligne, dans l'espace réservé à cette fin, de façon à laisser intactes les cases destinées aux émargements du conservateur. Les ratures et renvois éventuels figureront immédiatement à la fin et à la suite du contenu du bordereau. Les bordereaux des inscriptions requises au profit des mineurs indiqueront la date et le lieu de naissance de ces derniers.

Art. 3. Pour les inscriptions à dresser d'office, le conservateur est autorisé à comprendre dans un bordereau unique les inscriptions à prendre à charge des différents acquéreurs-débiteurs du prix figurant dans le même acte de vente

Les copies et états d'inscriptions à délivrer de ce chef ne porteront le contenu de ces bordereaux collectifs qu'en tant qu'il concerne les personnes désignées dans les réquisitions afférentes.

Art. 4. Ne seront pas admis les bordereaux non couchés sur le timbre spécial susvisé ni ceux qui ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'art. 2.

Art. 5. Après l'accomplissement des devoirs prescrits par l'art. 6 de la loi du 18 avril 1910, tous les bordereaux seront signés sans délai par le conservateur dans la ligne qui suivra immédiatement la signature du requérant, respectivement le contenu des bordereaux. Les renvois insérés en marge des bordereaux de même

schwarzen Stempel trägt, und, nach gehöriger Buchung, auch für die Debeteintragungen gebraucht werden kann. Die Verwaltung wird auf das besondere Stempelpapier die für die regelrechte Vornahme der Eintragung nötigen Formeln vordrucken lassen.

Das besondere Stempelpapier wird durch die Hypothekenbewahrer, Einregistrierungs- und Steuereinnehmer, Postperzeptoren und Postagenten abgesetzt.

Art. 2. Die Eintragungsgesuche müssen die Zeit angeben und leicht leserlich, ohne Lücken, Überschreibungen, Radierungen noch leere Zwischenräume in den dazu bestimmten Raum geschrieben werden, so zwar daß die für das Zutun des Hypothekenbewahrers angewiesenen Felder frei bleiben. Die allfälligen Durchstriche und Verweisungen sollen unmittelbar am Schlusse der Eintragungsgesuche und hinter denselben angebracht werden. Die Eintragungsgesuche zu Gunsten von Minderjährigen geben Zeit und Ort der Geburt derselben an.

Art. 3. Für die von amtswegen zu bewirkenden Eintragungen ist der Hypothekenbewahrer befugt, die Eintragungen zu Lasten der verschiedenen, den in derselben Verkaufsurkunde bedingten Preis schuldenden Erwerber in einem einzigen Gesuche zusammenzufassen.

Die von diesen Eintragungen auszufertigenden Abschriften und Aufstellungen geben den Inhalt der Gesamtgesuche nur insofern wieder, als derselbe die in den Anträgen bezeichneten Personen betrifft.

Art. 4. Die Gesuche, welche nicht auf das besondere, oben erwähnte Stempelpapier geschrieben sind, und diejenigen, welche den Vorschriften des Art. 2 nicht entsprechen, werden nicht angenommen.

Art. 5. Nach Erfüllung der Vorschriften in Art. 6 des Gesetzes vom 18. April 1910 werden alle Gesuche unverzüglich von dem Hypothekenbewahrer in der auf die Unterschrift des Antragstellers, bzw. auf den Inhalt der Gesuche unmittelbar folgenden Zeile unterzeichnet. Die am Rand der Gesuche angebrachten Verweisungen

que les ajoutés figurant après la signature du conservateur sont nuls et de nul effet et donneront lieu, à charge du conservateur contrevenant, à une amende d'ordre de cinquante francs, sans préjudice des peines plus fortes et des dommages-intérêts envers les parties, le cas échéant.

La rectification des erreurs ou irrégularités que le conservateur constaterait dans le contenu des bordereaux après y avoir apposé sa signature, sera opérée dans la forme indiquée par l'avis du Conseil d'Etat des 11-26 décembre 1810.

Art. 6. Les documents retenus en dépôt seront reliés sous la surveillance du conservateur, mais aux frais de l'Etat. Les volumes, à relier au fur et à mesure de leur formation, ne pourront contenir plus de 800 feuilles chacun.

Art. 7. Les conservateurs toucheront un salaire de 1 fr. à raison de chaque droit de privilège ou d'hypothèque à inscrire, soit d'office, soit sur requisition, quelque soit d'ailleurs le nombre des bordereaux y relatifs ou celui des créanciers et débiteurs intéressés, respectivement des immeubles grevés.

Art. 8. Les registres d'inscriptions actuellement en usage seront clos et arrêtés par les inspecteurs de l'administration, dans leurs ressorts respectifs, aussitôt après l'accomplissement des devoirs d'inscription des bordereaux présentés à la formalité avant l'entrée en vigueur de la législation nouvelle.

II — *Dispositions concernant les hypothèques légales.*

Art. 9. Lorsque, en suite de l'élection de domicile faite en exécution de l'art. 12, al. 4, de la loi du 18 avril 1910, sur le régime hypothécaire, une signification est faite au greffe de la justice de paix, le greffier en avisera immédiatement la personne intéressée, ou si celle-ci se trouve encore à l'état de minorité ou d'interdiction, son tuteur et son subrogé-tuteur par lettre recommandée.

et wie die auf die Unterschrift des Hypothekenbewahrers folgenden Zusätze sind ungültig und wertlos, und ziehen für den zuwiderhandelnden Hypothekenbewahrer eine Ordnungsstrafe von fünfzig Franken nach sich, unbeschadet der allfälligen höheren Strafen und des Schadenersatzes an die Parteien.

Die Berichtigung der Irrtümer oder Unregelmäßigkeiten, welche der Hypothekenbewahrer in den Gesuchen festzustellen in der Lage ist, nachdem er dieselben unterschrieben hat, geschieht in der in dem Gutachten des Staatsrates vom 11.—26. Dezember 1810 angegebenen Form.

Art. 6. Die als Einlage zurückbehaltenen Schriftstücke werden unter Aufsicht des Hypothekenbewahrers, jedoch auf Kosten des Staates, eingebunden. Die Bände, welche, so wie sie entstehen, einzubinden sind, dürfen nicht mehr als 800 Blätter zählen.

Art. 7. Für jedes sowohl von amtswegen als auch auf Antrag einzutragende Vorrecht oder Hypothekenrecht beziehen die Hypothekenbewahrer eine Schreibgebühr von 1 Franken, welches auch die Zahl sei der dazu gehörigen Gesuche oder der beteiligten Gläubiger und Schuldner bezw. der belasteten Grundstücke.

Art. 8 Die gegenwärtig gebrauchten Eintragungsbücher werden, unmittelbar nach Vornahme der Eintragung der vor dem Inkrafttreten dieses Gesetzes eingereichten Gesuche, von den Inspektoren der Verwaltung in ihren Amtsbezirken abgeschlossen.

II. — Bestimmungen über die gesetzlichen Hypotheken.

Art. 9. Wenn nach der in Ausführung von Art. 12, Abs. 4 des Gesetzes vom 18. April 1910, über das Hypothekenwesen, erfolgten Erwählung des Geschäftsführers, eine Zustellung auf der Friedensgerichtskanzlei bewirkt wird, so hat der Gerichtsschreiber die beteiligte Person oder, wofern diese noch minderjährig oder entmündigt ist, deren Vormund und Nebenvormund durch eingeschriebenen Brief unverzüglich davon in Kenntnis zu setzen.

Art. 10. Les valeurs mobilières qui auront été reconnues suffisantes par le conseil de famille pour sûreté de la gestion du tuteur, seront déposées à un établissement financier agréé par le conseil de famille, contre un certificat de dépôt contenant la mention expresse que ces valeurs ne pourront être retirées que sur la production d'une délibération du conseil de famille qui en autorise le retrait. L'établissement dépositaire avisera de suite le greffier de la justice de paix compétente de la délivrance de ce certificat par lettre recommandée.

Si les valeurs que le tuteur entend déposer en garantie comprennent des obligations des emprunts nationaux du Grand-Duché ou du Crédit foncier, ces obligations pourront être converties sans frais en certificats nominatifs contenant la réserve dont mention à l'alinéa 1^{er} du présent article.

Le tuteur justifiera du dépôt en produisant le certificat visé à l'alinéa 1^{er} au greffe de la justice de paix compétente, où le juge de paix en dressera procès-verbal. Les certificats de dépôt ou nominatifs seront aussitôt restitués au tuteur. La lettre recommandée visée à l'alinéa 1^{er} restera déposée au greffe.

Art. 11. Les actes à faire par le juge de paix ou le greffier, soit en vertu de la loi du 18 avril 1910 sur le régime hypothécaire, soit en vertu du présent arrêté, de même que le dépôt du bordereau prévu à l'art. 12, alinéa 8 de la prédite loi, seront inscrits par ordre de date dans un registre spécial à tenir au greffe. Cette inscription renseignera : 1° la nature de l'acte, 2° les noms des mineurs et des interdits en tutelle, 3° les noms du tuteur et du subrogé-tuteur, et 4° la date de l'acte.

Art. 12. La signification à faire par les soins du greffier conformément à l'art. 19, alinéa 4, de la loi du 18 avril 1910 sur le régime hypo-

Art. 10. Die vom Familienrat zur Sicherung der Amtsführung des Vormundes als hinreichend erachteten beweglichen Werte werden bei einer vom Familienrate genehmigten Finanzanstalt hinterlegt gegen eine Empfangsbcheinigung mit dem ausdrücklichen Vermerk, daß diese Werte nur auf Vorlegen eines die Erhebung zulassenden Beschlusses des Familienrates zurückgenommen werden können. Die Anstalt benachrichtigt sofort, durch eingeschriebenen Brief, den Gerichtsschreiber des zuständigen Friedensgerichtes von der Ausstellung dieser Bescheinigung.

Wenn die Wertpapiere, die der Vormund als Sicherheitsleistung zu hinterlegen gedenkt, Schuldverschreibungen der Staatsanleihen des Großherzogtums oder Pfandbriefe der Grundkreditanstalt begreifen, so können diese kostenlos in auf den Namen lautende Titel mit dem Vorbehalt unter Absatz 1 dieses Artikels umgewandelt werden.

Der Vormund weist die Einlage durch Vorzeigen der im Absatz 1 vorgesehenen Bescheinigung in der Kanzlei des zuständigen Friedensgerichtes nach, allwo der Friedensrichter über den Befund Protokoll aufnimmt. Die Einlagescheine oder die auf den Namen lautenden Titel werden dem Vormund unverzüglich zurückerstattet; der im Absatz 1 erwähnte Einschreibebrief bleibt in der Gerichtskanzlei aufbewahrt.

Art. 11. Die durch den Friedensrichter oder Gerichtsschreiber kraft des Gesetzes vom 18. April 1910 über das Hypothekenwesen oder kraft dieses Beschlusses aufzunehmenden Urkunden sowie die Hinterlegung des in Art. 12, Abs. 8 des vorerwähnten Gesetzes vorgesehenen Gesuches werden in der Zeitreihenfolge in ein besonders in der Gerichtskanzlei aufliegendes Buch eingetragen. Die Eintragung gibt an : 1° die Art der Urkunde ; 2° die Namen der Minderjährigen und der unter Vormundschaft stehenden Entmündigten ; 3° die Namen des Vormundes und des Nebenvormundes, und 4° das Datum der Urkunde.

Art. 12. Die gemäß Art. 19, Absatz 4 des Gesetzes vom 18. April 1910, über das Hypothekenwesen, durch den Gerichtsschreiber zu be-

thécaire se fera par lettre chargée à la poste. Il est alloué au greffier pour la copie de la décision et pour l'envoi 2 fr. 50 outre le port.

Art. 13. Il est alloué aux greffiers pour la réquisition de l'inscription ou de la radiation des hypothèques légales, pour autant que cette formalité leur est abandonnée : 1° lorsque le montant de l'hypothèque n'excède pas 200 fr., 1,50 fr.; lorsque le montant de l'hypothèque excède 200 fr., mais ne dépasse pas 400 fr., 2 fr.; 3° lorsque le montant de l'hypothèque excède 400 fr., mais ne dépasse pas 1000 fr., 2,50 fr.; 4° lorsque le montant de l'hypothèque excède 1000 fr., mais ne dépasse pas 2000 fr., 3 fr.; 5° lorsque le montant de l'hypothèque excède 2000 fr., mais ne dépasse pas 10,000 fr., 4 fr.; 6° lorsque le montant de l'hypothèque excède 10,000 fr., 6 fr. — outre les frais de port, si le bureau des hypothèques est hors du siège de la justice de paix.

Art. 14. Il est alloué au greffier pour les lettres chargées qui lui sont prescrits par le présent arrêté 50 centimes outre le port.

Art. 15. Pour tous les devoirs non spécialement tarifés par le présent arrêté et imposés aux greffiers par la loi du 18 avril 1910, sur le régime hypothécaire, il est alloué aux greffiers des justices de paix les émoluments prévus au décret contenant tarif des frais et dépens du 16 février 1807.

Art. 16. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Notre Directeur général des finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Hohenbourg, le 19 août 1910.

MARIE-ANNE

Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Le Directeur général
des finances,
MONGENAST.

wirkende Zustellung geschieht durch eingeschriebenen Brief. Für Abschrift und Absendung des Entscheidens hat der Gerichtsschreiber, außer dem Porto, eine Gebühr von 2,50 Fr. zu erheben.

Art. 13. Für den Eintragungs- oder Lösungsantrag der gesetzlichen Hypotheken, insofern diese Handlungen ihnen übertragen sind, beziehen die Gerichtsschreiber: 1° wenn der Betrag der Hypothek 200 Fr. nicht übersteigt, eine Gebühr von 1,50 Fr.; 2° wenn der Betrag der Hypothek 200 bis 400 Fr. beträgt, eine Gebühr von 2 Fr.; 3° wenn der Betrag der Hypothek 400 bis 1000 Fr. beträgt, eine Gebühr von 2,50 Fr.; 4° wenn der Betrag der Hypothek 1000 bis 2000 Fr. beträgt, eine Gebühr von 3 Fr.; 5° wenn der Betrag der Hypothek 2000 bis 10,000 Fr. beträgt, eine Gebühr von 4 Fr.; 6° wenn der Betrag der Hypothek 10,000 Fr. übersteigt, eine Gebühr von 6 Fr. — unbeschadet der Portokosten, wenn das Hypothekenamt sich nicht am Sitze des Friedensgerichtes befindet.

Art. 14. Für die durch diesen Beschluß vorgesehenen eingeschriebenen Briefe hat der Gerichtsschreiber 50 Centime nebst dem Briefporto zu beziehen.

Art. 15. Für alle den Gerichtsschreibern durch das Gesetz vom 18. April 1910 über das Hypothekenwesen auferlegten und durch diesen Beschluß nicht besonders berechneten Leistungen werden den Friedensgerichtsschreibern die durch das Dekret vom 16. Februar 1807 über die Kosten und Gebührenordnung vorgesehenen Gebühren zuerkannt.

Art. 16. Unser Staatsminister, Präsident der Regierung, und Unser General-Direktor der Finanzen sind mit der Ausführung dieses Beschlusses, der im „Memorial“ veröffentlicht werden soll, beauftragt.

Schloß-Hohenbourg, den 19. August 1910.

Maria-Anna.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
E y s c h e n.

Der General-Direktor
der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Extraits du registre aux firmes publiés en exécution de l'art. 2 de la loi du 23 décembre 1909.

Section A. — Arrondissement de Luxembourg.

978° — Joseph *Blau*, Grevenmacher. — Metzgerci. — Inhaber: Joseph *Blau*, Metzger, Grevenmacher. — Du 7 juillet 1910.

979° — Isaak *Hayum*, Grevenmacher. — Vichhandel. — Inhaber: Isaak *Hayum*, Grevenmacher. — Du 7 juillet 1910.

980° — Jean *Deitz-Wagener*, Luxembourg. — Papiers peints. — Exploitant: Jean *Deitz*, Luxembourg, rue du Casino, 16. — Du 7 juillet 1910.

981° — Jacques *Lentz*, Luxembourg: Magasin et atelier. — Rollingergrund: atelier, fabrication et commerce de meubles. — Exploitant: Jean, dit Jacques *Lentz*, Luxembourg-Rollingergrund. — Du 7 juillet 1910.

982° — Café-restaurant *Faber*, Luxembourg. — Café-restaurant. — Exploitant: Jean-Pierre *Faber*, cafetier, à Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.

983° — Karl *Eichhorn*, Mersch. — Négociant en vins. — Exploitant: Charles *Eichhorn* à Mersch. — Du 7 juillet 1910.

984° — Grand Café *Schmit*, route de Bonnevoie, Hollerich. — Café. — Exploitant: Jean *Schmit*, cafetier, Hollerich. — Du 7 juillet 1910.

985° — Nicolas *Wetschbillig*, Hollerich, rue Zithe. — Commerce de charbons et de bois. — Exploitant: Nicolas *Wetschbillig*, commerçant, Hollerich. — Du 7 juillet 1910.

986° — Boucherie et charcuterie J.-P. *Weyland*, Mersch. — Boucherie et charcuterie. — Exploitant: J.-P. *Weyland*, boucher à Mersch. — Du 7 juillet 1910.

987° — *Hofmann-Aren*, Petange. — Agence commerciale et industrielle. — Exploitant: Guillaume *Hofmann-Aren*, industriel, Petange. — Du 7 juillet 1910.

988° — Louis *Frigerio*, Hollerich. — Vins en gros. — Exploitant: Louis *Frigerio*, marchand de vins, Hollerich. — Du 7 juillet 1910.

989° — *Domenica Ribeca*, Esch-sur-Alzette. — Huiles d'olives et vins d'Italie. — Exploitant: *Domenica Ribeca*, commerçant, Esch-s/Alz. — Du 7 juillet 1910.

990° — Café restaurant *Breden*, Differdange. — Café-restaurant. — Exploitant: Jean-Pierre *Breden*, Differdange. — Fonde de pouvoir: Nicolas *Wagner*, Differdange, pouvoir général pour toutes opérations commerciales. — Du 7 juillet 1910.

991° — Café Joseph *Hofertin*, Esch-s/Alz. — Café. — Exploitant: Joseph *Hofertin*, cafetier, Esch s/Alz. — Du 7 juillet 1910.

992° — Nicolas *Capesius*, Bonnevoie. — Tourneur en bois. — Exploitant: Nicolas *Capesius*, à Bonnevoie. — Du 7 juillet 1910.

993° — Armand *Wolf*, Grevenmacher. — Commerce de chevaux. — Exploitant: Armand *Wolf*, marchand de chevaux, Grevenmacher. — Du 7 juillet 1910.

994° — Mathias *Sauerwein*, Biver. — Commerce de bétail. — Exploitant: Mathias *Sauerwein*, marchand de bétail, Biver. — Du 7 juillet 1910.

995° — Hôtel-restaurant *Schart*, Luxembourg. — Hôtel restaurant. — Exploitant: Edouard *Schart*, hôtelier, Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.

996° — Ernest *Barblé*, Strassen. — Atelier de construction, charpentes en fer, chaudronnerie et serrurerie. — Exploitant: Ernest *Barblé*, ingénieur à Strassen. — Du 7 juillet 1910.

997° — *Zahn-Assion*, Luxembourg. — Kolonialwaren. — Inhaberin: Witve Felix *Laux*, geborene Elise *Zahn*, Luxembourg. — Prokura: Nikolaus *Laux*, Sohn, Generalvollmacht. — Du 7 juillet 1910.

998° — Achille *Giorgetti*, Hollerich. — Entreprise de constructions. — Exploitant: J. Achille *Giorgetti*, entrepreneur, Hollerich, rue Guillaume. — Du 7 juillet 1910.

999° — Jean-Pierre *Homann-Kremer*, Hamm. — Débit de boissons, épicerie, boucherie, charbons. — Exploitant: Jean-Pierre *Homann*, commerçant, Hamm. — Du 7 juillet 1910.

1000. — Veuve *Wagener-Witwers*, Luxembourg, Casinostrasse. — Bilder, Spiegel und Fensterglashandlung en gros et en détail. — Inhaberin: Katharina *Witwers*, Witve Nikolaus *Wagener*, Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.

1001° — Café Aquila — Adlercafé, *Prisco*, restaurant, Bonnevoie. — Café et entreprises de constructions et de terrassements. — Exploitant: Hyacinthe *Prisco*, cafetier et entrepreneur, Bonnevoie. — Du 7 juillet 1910.

1002° — *Dumont-Trossen*, Luxembourg. — Boulangerie-pâtisserie. — Alphonse *Dumont*, boulanger, Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.

1003° — Café de la Poste Centrale, Café *Theisen*, Luxembourg. — Café. — Exploitant: Nicolas *Theisen*, cafetier, Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.

1004° — Mathias *Goblet*, Dommeldange. — Unternehmungen, Kohlen und künstlicher Dünger, sowie Eisenhandlung, Pflastersteingrube. — Inhaber: Mathias *Goblet*, Unternehmer, Dommeldingen. — Du 7 juillet 1910.

- 1005° — Café *Cresto-Lakaff*, Esch-s.-Alz. — Café-restaurant. — Exploitant : Etienne *Cresto*, Esch-s.-Alz. — Du 7 juillet 1910.
1006. — Marie *Wierschem*, Luxembourg. — Modes. — Exploitante : Marie *Wierschem*, modiste à Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.
1007. — Jean *Kleber*, boulevard de Hollerich, Hollerich. — Pianofabrikation und Handlung. — Zweigniederlassung Esch a. d. Alz. : Pianolager. — Inhaber : Jean *Kleber*, Hollerich. — Du 7 juillet 1910
1008. — M. *Pauly-Rausch*, Bonnevoie. — Manufactures et mercerie. — Exploitant : Martin *Pauly-Rausch*, commerçant, Bonnevoie. — Du 7 juillet 1910.
1009. — *Fischer-Ferron*, ancienne Maison *Ferron-Martiny*, Luxembourg, Grand'rue 47. — Chapelierie, fourrures, parapluies et articles similaires. — Exploitante : *Ferron* Marguerite, veuve Joseph *Fischer*, Luxembourg — Du 7 juillet 1910.
1010. — Peter *Wenzel*, Luxembourg-Hollerich. — Marmor- und Granitgeschäft. — Inhaber : Peter *Wenzel*, Luxembourg-Hollerich, Augustinerstrasse. — Du 7 juillet 1910.
1011. — Paul *Mayrisch*, Eich. — Bureau d'assurances, représentations industrielles. — Exploitant : Jean-Mathias-Edouard-Paul *Mayrisch*, Eich. — Du 7 juillet 1910.
1012. — Café *Stock*, Luxembourg-gare. — Café. — Exploitant : Jean *Stock*, cafetier, Luxembourg-gare. — Du 7 juillet 1910.
1013. — J. *Friedrich-Wagner*, Dudelange. — Epicerie, aunages et confectons. — Exploitant : Jacques *Friedrich-Wagner*, Dudelange. — Du 7 juillet 1910.
1014. — N. *Meyers*, Nachfolger *Theis-Meyers*, Luxembourg, Liebfrauenstrasse 1. — Lederhandlung und Schuhmacherartikel. — Inhaber : Dominik *Theis-Meyers*, zu Waltzing, Gemeinde Bonnert bei Arlon. — Prokura : Nikolas *Meyers* Luxembourg, Generalvollmacht. — Du 7 juillet 1910.
1015. — Franz *Konz*, Luxembourg-gare, rue Zithe. — Représentations commerciales et industrielles. — Exploitant : Franz *Konz*, Luxembourg-gare — Du 7 juillet 1910.
1016. — Jean *Lentz*, Hollerich, Bahnhofstrasse 130 — Bau- und Möbelschreinerei und Handlung mit fertigen Möbeln. — Inhaber : Jean *Lentz*, Hollerich. — Du 7 juillet 1910.
1017. — Jean-Pierre *Mouris*, Luxembourg gare (Hollerich) — Représentations commerciales et industrielles. — Exploitant : Jean-Pierre *Mouris*, ingénieur, représentant de commerce, Luxembourg-gare (Hollerich). — Du 7 juillet 1910.
- 1018° — Hôtel de Metz, Jean *Conter*, avenue de la gare, Hollerich, — Hôtellerie. — Exploitant : Jean *Conter*, hôtelier, Hollerich. — Du 7 juillet 1910.
- 1019° — Veuve *Antony-Baumann*, Rumelange. — Boucherie et charcuterie. — Exploitante : Cathérine *Baumann*, veuve Pierre *Antony*, Rumelange. — Du 7 juillet 1910
- 1020° — J.-M. *Gonner*, Luxembourg. — Marchand-tailleur. — Exploitant : Jean Mathias *Gonner*, Luxembourg. — Du 7 juillet 1910.
- 1021° — Robes et manteaux, *Weber-Krüger*, Luxembourg. — Marchand-tailleur pour dames. — Exploitant : Michel *Weber-Krüger*, tailleur pour dames, Luxembourg — Du 7 juillet 1910.
- 1022° — Thomas *Witwers*, Mersch-Bahnhof. — Wirtschaft, Eisenhandlung, Baumaterialien, Kohlen- und Düngerhandlung. — Inhaber in ungeteilter Erbengemeinschaft : Josephine *Reckinger*, Witwe Thomas *Witwers* und ihre minderjährigen Kinder, Albert, Joseph und Theophil *Witwers*, alle zu Mersch-Bahnhof. — Geschäftsführerin : Josephine *Reckinger*, Witwe Thomas *Witwers*, Mersch-Bahnhof. — Du 7 juillet resp. 18 juillet 1910.
- 1023° — Jean *Peppinger*, Luxembourg. — Boulangerie-pâtisserie. — Exploitant : Jean *Peppinger Arensdorff*, Luxembourg, rue Marché-aux-herbes. — Du 22 juillet 1910.
- 1024° — Café *Gærger*, route de Bonnevoie. — Café. — Exploitante : Anne *Gærger*, épouse Léopold *Reitèr*, route de Bonnevoie. — Du 22 juillet 1910.
- 1025° — Apotheke *Prüssen*, Luxembourg-Bahnhof. — Apotheke. — Inhaber : Julius *Prussen*, Apotheker, zu Luxembourg-Bahnhof. — Du 22 juillet 1910.
- 1026° — C. *Karp-Kneip*, Hollerich. — Tiefbauunternehmungen. — Inhaber : Cornelius *Karp-Kneip*, Unternehmer zu Hollerich. — Du 22 juillet 1910.
- 1027° — Veuve François *Cognioul*, Luxembourg. — Coutellerie. — Exploitante : Suzanne *Théato*, veuve François *Cognioul*, Luxembourg — Du 22 juillet 1910.
- 1028° — Gustave *Hayum*, Luxembourg-gare (Hollerich). — Commerce de chevaux. — Exploitant : Gustave *Hayum*, marchand de chevaux, Luxembourg-gare. — Du 22 juillet 1910.
- 1029° — Jean *Immer*, Limpertsberg, Rollingergrund. — Carrossier. — Exploitant : Jean *Immer*, Limpertsberg, Rollingergrund. — Du 22 juillet 1910.
- 1030° — Michel *Flammang-Kaiser*, Bonnevoie. — Entrepreneur de constructions. — Exploitant : Michel *Flammang*, entrepreneur, Bonnevoie. — Du 22 juillet 1910
- 1031° — Joseph *Wierschem*, Luxembourg. — Glaserof, Werkzeuggeschäft. — Inhaberin : Marie *Erpelding*, El.e

- frau Joseph *Wierschem*, Luxembourg. — Prokura: Joseph *Wierschem*, Luxembourg, Generalvollmacht. — Du 22 juillet 1910.
- 1032° — Jean *Schmit-Brandenbourg*, Grevenmacher. — Schankwirtschaft und Getreidehandlung. — Inhaber: Jean *Schmit-Brandenbourg*, Grevenmacher. — Du 22 juillet 1910.
- 1033° — *Kimmel-Hames*, Luxembourg Hollerich, avenue de la gare. — Café restaurant. — Exploitant: Nicolas *Kimmel-Hames*, Luxembourg-Hollerich. — Du 22 juillet 1910.
- 1034° — Maurice-Michel *Levy*, Luxembourg. — Commerce de chevaux. — Exploitant: Maurice-Michel *Levy*, Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1035° — Michel *Kremer*, Luxembourg-Grund. — Boulangerie. — Exploitant: Michel *Kremer*, boulanger, Luxembourg-Grund. — Du 22 juillet 1910.
- 1036° — Michel *Wantz*, Luxembourg. — Coiffeur-parfumeur. — Exploitant: Michel *Wantz*, Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1037° — Café *Masseter*, Hollerich. — Café — Exploitant: Jean *Masseter*, cafetier, Hollerich. — Du 22 juillet 1910.
- 1038° — Adolphe *Thiry*, Esch s/Alz - Minerais. — Exploitant: Adolphe *Thiry*, industriel, Esch s/Alz. — Du 22 juillet 1910.
- 1039° — *Meyer-Seligman*, Grevenmacher. — Pferdehandlung. — Inhaber: *Meyer-Seligman*, Pferdchandler, Grevenmacher. — Du 22 juillet 1910.
- 1040° — N. *Elsen*, Differdingen. — Obstbrennerei und Likörfabrik. — Inhaber: Nicolas *Elsen*, Differdingen. — Du 22 juillet 1910.
- 1041° — Hof-Buchhandlung *Heintzé*, Luxembourg. — Buch- und Schreibwarenhandlung. — Inhaberin: Josephine *Hermann*, Witwe Jacques *Heintzé*, Luxembourg. — Prokura: 1° Marie *Heintzé*; 2° Helena *Heintzé*, Töchter, Luxembourg, Generalvollmacht. — Du 22 juillet 1910.
- 1042° — Jean-Nicolas *Krier*, Hollerich. — Marchand de bétail. — Exploitant: Jean-Nicolas *Krier*, commerçant, Hollerich. — Du 22 juillet 1910.
- 1043° — Emmericher Warenexpedition, Johann Lambert *Kemkes*, Emmerich a/Rh. — Kaffee, Thee, Zigarren usw. — Zweigniederlassung: Luxembourg. — Inhaberin: Witwe Johann Lambert *Kemkes*, geborene Maria *Kreber*, Emmerich a/Rh. — Prokura: Dominik *Schlechter*, Luxembourg, Generalvollmacht, betreffend Zweigniederlassung Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1044° — Antoine *Wenandy*, successeur Etienne *Wenandy*, Bellevue (Luxembourg.) — Horticulteur-floriste. — Exploitant: Etienne *Wenandy*, Bellevue (Luxembourg). — Du 22 juillet 1910.
- 1045° — Café Union, Jean-Baptiste *Schlechter*, Luxembourg. — Café restaurant. — Exploitant: Jean-Baptiste *Schlechter*, Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1046° — Jean *Joachim-Muller*, Bergem (Mondercange). — Grains et graines. — Exploitant: Jean *Joachim-Muller*, Bergem. — Du 22 juillet 1910.
- 1047° — *Mayer Israel*, Grevenmacher. — Pferdehandlung. — Inhaber: *Mayer Israel*, Grevenmacher. — Du 22 juillet 1910.
- 1048° — Joseph *Theis-Rollinger*, Differdange. — Meunerie et débit de boissons. — Exploitant: Joseph *Theis-Rollinger*, Differdange. — Du 22 juillet 1910.
- 1049° — Café des Bains, *Pommerette-Theisen*, Luxembourg. — Café, loueur d'automobiles. — Exploitant: François *Pommerette*, Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1050° — Charles *Lessure*, Luxembourg, avenue de la Gare. — Aunages. — Exploitant: Charles *Lessure*, Luxembourg. — Du 22 juillet 1910.
- 1051° — *Kirps-Rabinger*, Weimerskirch. — Boulangerie et épicerie. — Exploitant: Etienne *Kirps*, Weimerskirch. — Du 22 juillet 1910.
- 1052° — Boucherie-charcuterie Edouard *Weber*, Neudorf, Eich. — Boucherie et charcuterie. — Exploitant: Edouard *Weber*, Neudorf, Eich. — Du 22 juillet 1910.
- 1053° — Hermann *Levy*, Bonnevoie. — Marchand de bestiaux. — Exploitant: Hermann *Levy*, Bonnevoie. — Fondés de pouvoir: 1° Justin *Levy*; 2° Lucien *Levy*, fils, pouvoir général. — Du 22 juillet 1910.
- 1054° — Mathias *Zimmer*, route de Merl, Hollerich. — Entreprise de constructions. — Exploitant: Mathias *Zimmer*, entrepreneur, route de Merl, Hollerich. — Du 22 juillet 1910.
- 1055° — *Hoffmann-Moulin*, Luxembourg. — Meubles en chêne. — Exploitant: Anne *Moulin*, veuve Robert *Hoffmann*, Luxembourg, rue du Nord. — Du 22 juillet 1910.
- 1056° — F. *Welker*, Luxembourg. — Farben, Tape'en, Linoleum. Anfertigung von Malerarbeiten. — Inhaber: Ferdinand *Welker*, Luxembourg-Kreutzgrund. — Prokura: Nikolas *Classen*, Luxembourg, Generalvollmacht. — Du 22 juillet 1910.
- 1057° — *Ketten frères*, avenue de la Faïencerie, Limpertsberg. — Horticulteur-rosieriste. — Exploitant: Evrard *Ketten*, Limpertsberg. — Fondés de pouvoir: Marguerite *Ketten*, Limpertsberg, nièce, et Jean *Ketten* fils, procuration générale pour signer les pièces relatives aux envois postaux et des chemins de fer. — Du 22 juillet 1910.
- 1058° — *Grosdidier-Herrmann*, Düdelingen. — Eisenwaren und Möbel. — Inhaber: Théodore *Grosdidier-Herrmann*, Düdelingen. — Prokura: Théodore *Gros-*

didier, Sohn, Generalvollmacht, zu Düdelingen. — Du 22 juillet 1910.

1059° — Michel *Sinner*, Larochette. — Distillateur. — Exploitant : Michel *Sinner*, Larochette. — Du 22 juillet 1910.

1060° — N. *Zimmer-Maroldt*, mines et métaux, Luxembourg, rue Rheinsheim, 7. — Commerce de mines et métaux. — Exploitant : Nicolas *Zimmer-Maroldt*, Luxembourg, boulevard de la Foire, 6. — Du 22 juillet 1910.

1061° — Pierre *Speidel*, A la Place d'Armes, Luxembourg. — Chemiserie moderne. — Exploitant : Pierre *Speidel*, Luxembourg, Place d'Armes. — Fondée de pouvoir : Anne-Louise *Sellekærs*, épouse Pierre *Speidel*, pouvoir général. — Du 22 juillet 1910.

1062° — Luxembourg Metall- und Zinkornamentenfabrik, zu Luxemburg. — J. P. *Wetter*, Cäcilienstrasse, Hollerich. — Metall- und Zinkornamente. — Inhaber : J. P. *Wetter*, Luxemburg-Bahnhof (Hollerich) — Du 24 juillet 1910.

1063° — *Calmès-Melchior*, Luxembourg. — Epicerie, louage de voitures sous le nom « L'Urbaine ». — Exploitant : Nicolas *Calmès-Melchior*, Luxembourg, Place d'Armes. — Du 26 juillet 1910.

1064° — *Ferring-Poulat*, Luxembourg-Grund. — Boulangerie. — Exploitant : Jean *Ferring*, boulanger, Luxembourg-Grund. — Du 28 juillet 1910.

1065° — J.-M. *Reckinger-Maringer*, Esch-sur-Alzette. — Débit de boissons et boucherie chevaline. — Exploitant : Michel, dit Joseph *Reckinger*, boucher et cabaretier à Esch-sur-Alzette. — Du 29 juillet 1910.

1066° — Café Jacques *Marabese*, Esch-sur-Alzette. — Café. — Exploitant : Jacques *Marabese*, Esch-s.-Alzette. — Du 31 juillet 1910.

1067° — Erste Luxemburger Bettfedernfabrik und Bettenspezialhaus, B. *Sender*, Luxembourg, Gross-Strasse, 15. — Bettfedernfabrik u. Bettenspezialhaus. — Inhaberin : Brunette *Sender*, Gross-Strasse, 15. — Du 4^{er} août 1910.

1068° — Café du Palais, Nicolas *Arens*, Luxembourg. — Café-restaurant — Exploitant : Nicolas *Arens*, Luxembourg. — Du 4 août 1910.

1069. — Jean *Fischbach*, Hollerich. — Boucherie et charcuterie. — Exploitant : Jean *Fischbach*, Hollerich. — Du 5 août 1910.

1070° — Bureau technique et office de brevets, Dr. J. *Weiwers*, Bonnevoie, Villa Betty. — Placement et exploitation de brevets, produits miniers et industriels, force motrice, installations industrielles. — Exploitant : Jean *Weiwers*, Bonnevoie. — Du 9 août 1910.

1071° — Mathias *Mich*, Luxembourg. — Biernieder-

lage und Handlung. — Inhaber : Mathias *Mich*, Luxemburg. — Du 11 août 1910.

1072° — E. *Heymes*, Soleuvre. — Négoco en vins et liqueurs. — Exploitant : Pierre-Ernest *Heymes*, négociant en vins à Soleuvre. — Du 11 août 1910.

1073° — Boulangerie-Pâtisserie, Aux Trois-Rois, Adolphe *Lelièvre*, Luxembourg, rue Chimay. — Boulangerie-pâtisserie. — Exploitant : Adolphe *Lelièvre*, Luxembourg. — Du 19 août 1910.

Rectification : Au n° 223 (v. Mémorial 1910, n° 26, p. 354), lisez au lieu de Jean *Simon-Bailleux & C^{ie}*, Luxembourg, etc. : Jean *Simon-Bailleux & C^{ie}*, Luxembourg. — Carreaux de pavement et revêtements, matériaux de constructions, poteries. — Exploitant : Jean *Simon-Bailleux*, Luxembourg — Fondé de pouvoir : Jean-Pierre *Simon*, commerçant à Luxembourg, frère de l'exploitant, pouvoir général. — Du 23 juillet 1910.

Section A. — Arrondissement de Diekirch.

256° — Jean *Servais-Marquet*, Uffingen. — Häute- und Fellhandlung. — Inhaberin : Marie *Wangen*, Ehefrau Johann *Servatius Marquet*, Uffingen. — Prokura : Johann *Servatius Marquet*, Uffingen, Generalvollmacht. — Du 23 juillet 1910.

257° — Joseph *Schaus-Clees*, Weiswampach. — Manufaktur-, Kolonial- und Epiceriewaren. — Inhaber : Johann Joseph *Schaus*, Weiswampach. — Du 26 juillet 1910.

258° — Charles *Streff*, Buchdruckerei mit Zeitungsverlag « Der Fortschritt », Diekirch. — Buchdruckerei und Zeitungsverlag. — Inhaber : Karl *Streff*, Diekirch. — Du 29 juillet 1910.

259° — Nicolas *Spedener-Rasquin*, Wiltz. — Musikalien-Handlung, Flügel, Pianos, Harmoniums ; Assekuranz-Agent. — Inhaber : Nikolas *Spedener*, Wiltz. — Du 1^{er} août 1910.

260° — Nicolas *Rettinger*, Ettelbruck. — Bildhauerei und Marmorarbeiten. — Inhaber : Nicolas *Rettinger*, Ettelbruck. — Du 11 août 1910.

261° — G. *Marcellin*, Diekirch. — Pierres industrielles. — Exploitant : Georges-Gaston Etienne *Marcellin*, Diekirch. — Du 13 août 1910.

262° — *Willems-Gillen*, Rosport. — Café-restaurant, entrepreneur. — Exploitant : Jean *Willems*, Rosport. — Du 26 août 1910.

Section B. — Arrondissement de Luxembourg.

109° — Entreprises de parquets et d'asphaltes, *Georges frères*, Hollerich. — Entreprises de parquets et d'asphaltes ainsi que toutes autres entreprises de ce genre.

Associés : 1° Pierre Georges et 2° Jean Georges, tous deux parqueteurs domiciliés à Hollerich.

Société en nom collectif constituée par acte du 30 juin 1910; chacun des deux associés a le droit de signer pour la société. — Du 22 juillet 1910.

110° — *Schmitz frères*, route de Merl, près Luxembourg (commune de Hollerich). — Entreprise de toutes constructions métalliques, installations de conduites d'eau et de gaz, fabrication de stores-tentes.

Capital social : 40.000 fr.

Associés : 1° Guillaume Schmitz et 2° Nicolas Schmitz, entrepreneurs-constructeurs à Luxembourg.

Société en nom collectif constituée par acte du 27 juin 1910; chacun des deux associés a la signature sociale et peut valablement représenter et engager la société. — Du 22 juillet 1910.

111° — Aug. et Ch. *Greten*, machines agricoles, Luxembourg-Gare. — Vente et fabrication de machines agricoles et industrielles.

Associés : 1° Aug. *Greten*, Luxembourg-gare; 2° Charles *Greten*, Luxembourg-ville.

Société en nom collectif constituée par acte du 29 juin 1910; la gérance de la société appartient à chacun des associés. — Du 22 juillet 1910.

112° — *Gebrüder Israël*, Bonneweg. — Viehhandel. Gesellschafter : 1° Salomon *Israël*, 2° Moïse *Israel*, beide Viehhändler zu Bonneweg.

Gesellschaft unter Gesamtnamen, errichtet durch Akt vom 29. Juni 1910. Jeder Gesellschafter ist berechtigt die Gesellschaft in allen vorkommenden Fällen zu vertreten und kann ein jeder eigenhändig verfahren. — Du 22 juillet 1910.

113° — *Hirsch et Israël*, Luxembourg. — Achat et vente d'immeubles.

Associés : 1° Michel *Hirsch*, négociant en immeubles, Luxembourg-Limpertsberg, avenue de la Faïencerie; 2° Cerf *Israël*, négociant en immeubles à Bonnevoie.

Société en nom collectif constituée par acte du 1^{er} juillet 1910; il ne sera fait usage par les deux associés d'aucune signature sociale et l'association ne sera valablement engagée que par l'apposition des signatures individuelles des deux associés *Hirsch et Israël*. — Du 22 juillet 1910.

114° — *L. Pertia*, successeurs A. *Pertia* et C^{ie}, Luxembourg. — Confiserie et branches similaires.

Associés : Marie *Pertia* et Alphonse *Pertia*, Luxembourg.

Société en nom collectif constituée par acte du 30 juin 1910; la signature sociale appartient aux deux associés avec la réserve cependant que les engagements sociaux, portant au-delà d'une somme de 100 fr. doivent être revêtus de la signature des deux associés;

Marie *Pertia* est constituée gérante, ainsi que fondée de pouvoir judiciaire de la société. — Du 22 juillet 1910.

115° — N. & L. *Schneider*, Fels. — Betrieb von Steinbrüchen und eines Sägewerkes in Fels, sowie Transportunternehmen durch Pferde.

Gesellschafter : Nikolaus *Schneider*, Industriel und Louis *Schneider* Ingenieur, beide zu Fels.

Gesellschaft unter Gesamtnamen errichtet durch Akt vom 29. Juni 1910. Im Namen der Gesellschaft handelt und unterschreibt Louis *Schneider*. — Du 22 juillet 1910.

116° — *Huberty & Muller*, E. & J. *Muller*, successeurs, Dommeldange. — Moulin à farine.

Associés : 1° Jean-Edmond *Muller*, 2° Etienne-Joseph *Muller*, tous deux industriels à Dommeldange

Société en nom collectif constituée par acte du 14 avril 1910; chacun des associés a le droit de gérer, administrer et signer pour la société. — Du 22 juillet 1910.

117° — *Krier frères*, Grevenmacher. — Aunages et confection de vêtements.

Associés : 1° Jacques-Alphonse *Krier*, 2° Mathias *Krier*, 3° Nicolas *Krier*, tous les trois tailleurs d'habits à Grevenmacher.

Société en nom collectif constituée par acte du 28 juin 1910; la signature sociale appartient à chacun des trois associés; pour les engagements au-dessus de 1500 fr., l'assentiment des trois associés est requis. — Du 22 juillet 1910.

118° — *Société anonyme de la Poudrerie de Luxembourg*, établissement et siège social à Kockelscheuer, commune de Roeser. — Fabrication, achat et vente de toutes espèces de poudres et explosifs, ainsi que toutes les opérations se rattachant à la fabrication ou au commerce des poudres et explosifs, ou de nature à en favoriser le développement.

Capital social : 600,000 fr., divisé en 1200 actions de capital de 500 fr.

Conseil d'administration : 1° Joseph *Brincour*, avocat-avoué, Luxembourg, président; 2° J.-P. *Hardt*, ingénieur, Luxembourg; 3° N. *Hoffmann-Bettendorf*, industriel, Bruxelles; 4° Emile *Wilhelmy*, avocat à Luxembourg; 5° N. *Kersch-Thiry*, rentier à Esch-s/Alz.

Directeur : Louis *Ackermann*, ingénieur à Kockelscheuer.

Fondé de pouvoir : agent-comptable : J.-P. *Brauch*, Kockelscheuer.

Société anonyme par actions constituée par actes des 1^{er}, 28 et 30 juillet 1906 et resp. 2 juin 1907; autorisation par arrêté g.-d. des 30 juillet 1906 et resp. 25 juillet 1907. La société est représentée en justice par son conseil d'administration qui a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de toutes

les affaires de la société ; la société n'est engagée vis-à-vis des tiers que par les signatures d'un administrateur et du directeur ; la correspondance est signée par le directeur et contresignée par l'agent-comptable. — Du 22 juillet 1910.

119° — *Casino de Luxembourg*, à Luxembourg. — Exploitation commerciale de son hôtel situé rue Marie-Thérèse, Luxembourg, par le conseil d'administration assisté d'un économiste ; achat et vente de vins, spiritueux et comestibles aux membres de la société et à des tiers. Capital social : 906,000 fr.

Conseil d'administration : 1° Président : ; 2° Membres : Aloyse Decker, Camille Weckbecker, Antoine Lujta, Félix Uden, Pierre Blanc, Robert Brasseur, tous à Luxembourg.

Délégué pour l'achat et la vente de vins, spiritueux et comestibles à des membres de la société et à des tiers : Felix Uden.

Délégué pour la gestion financière de la société (trésorier) : Camille Weckbecker.

Société anonyme par actions créée par acte du 31 mars 1886 et approuvée par arrêté g.-d. du 26 juin 1886. — La société est administrée par un conseil composé de 9 membres, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ; le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et affaires de la société ; il peut même transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevée avec ou sans paiements ; il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale ; le président du conseil d'administration ou un administrateur délégué représente la société en justice ; le conseil peut déléguer pour une opération unique ou pour un certain genre d'opérations un ou plusieurs membres du Conseil d'administration ou sociétaires. — Du 22 juillet 1910.

120. — *Usine à gaz de Hollerich*. — Hollericher Gaswerk, siège social à Luxembourg. — Fabrication de gaz pour l'éclairage et l'industrie à Hollerich et ses environs. Capital social : 400,000 fr.

Conseil d'administration : président : Alphonse Munchen, ingénieur à Luxembourg ; vice-président : Emile Wilhelmy, avocat-avoué à Luxembourg ; secrétaire : X. de Wael, industriel à Luxembourg ; membres : Auguste Bruck, conseiller à la Chambre des comptes. Eug. Elter, marchand de vins, Jos. Wurth, directeur de banque, Paul Wurth, ingénieur, tous demeurant à Luxembourg. Directeur : Charles Boucon à Hollerich.

Société anonyme constituée par acte du 17 juillet 1898 et approuvée par arrêté g.-d. du 26 octobre 1898. La société est administrée par un conseil de 5 membres au moins et 7 membres au plus ; le conseil représente la société dans toutes ses relations avec l'Etat, la commune de Hollerich et les autorités respectives ainsi que

vis-à-vis des tiers tant judiciairement qu'extrajudiciairement ; le président ou son remplaçant conjointement avec le secrétaire ou un autre membre du conseil d'administration ont la signature sociale et signent tous actes et conventions ; le directeur a la gestion commerciale et industrielle de l'usine. — Du 22 juillet 1910.

121. — *Société anonyme génératrice des eaux minérales de Bel-Val*, siège social à Luxembourg, succursale à Bel-Val. — Vente des produits de la source de Bel-Val ainsi que toutes les opérations quelconques se rattachant à ce commerce ou de nature à en favoriser le développement.

Capital social : 200,000 fr.

Conseil d'administration : Henri Braunshausen, directeur à Dieuze (Lorraine), président ;

Administrateurs : Emile Wilhelmy, avocat-avoué à Luxembourg, Jean Schwebag, rentier à Mersch.

Administrateur-délégué pour l'expédition des affaires courantes : Henri Braunshausen.

Société constituée par actes des 14 avril et 24 décembre 1902, approuvées par arrêté g.-d. du 6 janvier 1903 ; statuts modifiés par acte du 11 mai 1903, approuvé par arrêté g.-d. du 28 octobre 1903. — La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus ; le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société et la représente en justice ; il peut déléguer tous ou partie de ses pouvoirs pour l'expédition des affaires courantes à un ou plusieurs de ses membres de même à une ou plusieurs personnes prises en dehors de son sein. — Du 22 juillet 1910.

122° — *Rheinische Siemens-Schuckertwerke, G. m. b. H.*, mit Wohnsitz in Mannheim ; Technisches Bureau, Luxembourg. — Vertrieb von Fabrikaten der Siemens-Schuckertwerke G. m. b. H. und der Siemens & Halske A. G. sowie Abschluss und Durchführung von Geschäften auf dem Gebiete der Elektrotechnik und Teilnahme an Unternehmungen aller Art auf dem Gebiete der angewandten Elektrizität und damit in Zusammenhang stehender Operationen.

Grund- oder Stammkapital : 1,000,000 Mark.

Direktoren : Karl Braun, Karlsruhe, und Fritz Hieronymi, Mannheim.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet durch Gesellschaftsvertrag vom 24. März 1904. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei derselben oder durch einen Geschäftsführer und einen Prokuristen oder durch zwei Prokuristen vertreten. — Du 22 juillet 1910.

123° — *Société anonyme des mines de Luxembourg et des Forges de Sarrebruck*, siège social : Bruxelles ; siège et direction des minières : Esch-s.-Alz. — Fabrication

de fer et d'acier et toutes les industries qui s'y rattachent.

Capital social : 6,000,000 fr.

Conseil d'administration: 1° Hubert *Muller-Pesch*, Esch s. A., président et administrateur-délégué; 2° Tony *Dutreux*, ingénieur, Celle Saint Cloud; 3° Louis *Barbanson*, industriel à Bruxelles; 4° Numa *Ensch*, avocat, à Arlon et 5° Norbert *Le Gallais*, industriel à Luxembourg.

Directeur gérant: Edmond *Weisdorff* à Sarrebruck.

Directeur des minières: Edmond *Muller* à Esch s. Alz.

Société anonyme créée par acte du 19 juillet 1862; la société est représentée en justice par le président du Conseil d'administration; la société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué et du directeur-gérant. — Du 22 juillet 1910.

124° — *Compagnie belge d'assurances générales sur la vie, les fonds dotaux et les survivances*; siège social: Bruxelles; Agence générale: à Luxembourg, pour tout le Grand-Duché. — Toutes combinaisons d'assurances sur la vie et les rentes viagères.

Capital social: 4269 600 frs.

Directeur: Pierre *Capouillet*, Bruxelles, Commissaire de la société générale de Belgique.

Conseil d'administration: Gaston *Mæremans*, à Dilbeck; Léon *Barbanson* à Bruxelles; Théophile *de Lantsheere* à Bruxelles; Albert *de Smet* à Ittre; Michel *Mourlon* à Bruxelles.

Fondé de pouvoir: Paul *Stumper*, docteur en droit à Luxembourg, agent général; pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur en justice.

Société fondée par arrêté royal du 12 juin 1824; elle est régie par un conseil composé de cinq administrateurs, assisté par un directeur; elle n'est engagée que par la signature collective de deux personnes: le directeur et un membre du conseil d'administration.

La société est autorisée à établir ses opérations dans le Grand-Duché par arrêté g.-d. du 31 janvier 1879. — Du 22 juillet 1910.

125° — *Compagnie belge d'assurances Générales contre les risques d'incendie*, siège social: Bruxelles; Direction particulière à Luxembourg. — Assurances contre l'incendie et les explosions.

Capital social: 4200 000 fr.

Directeur: Pierre *Capouillet*;

Sous-Directeur: Léon *Eliat*, tous deux à Bruxelles.

Conseil d'administration: Gaston *Mæremans* à Dilbeck, Léon *Barbanson* à Bruxelles, Théophile *Lantsheere* à Bruxelles, Albert *de Smet* à Ittre et Michel *Mourlon* à Bruxelles.

Fondé de pouvoir: Paul *Stumper*, docteur en droit à Luxembourg; directeur particulier à Luxembourg, avec

pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur même en justice.

La société est engagée par la seule signature de M. *Stumper* pour les risques ne dépassant pas 30,000 fr.; pour les risques industrielles et les chiffres supérieurs à 30,000 fr. il faut l'autorisation de la direction.

Société anonyme fondée par arrêté royal d'u 2 juin 1830; la société est régie par un conseil composé de cinq membres ou administrateurs assisté d'un directeur; les actes qui engagent la société autres que ceux d'administration journalière sont signés par le président du conseil ou par l'administrateur qui le remplace et par le directeur; les polices d'assurances et les avenants sont signés par le directeur

La société a été autorisée à opérer dans le Grand-Duché par arrêté r. g.-d. du 25 juillet 1853 — Du 22 juillet 1910.

126° — *Allgemeine Spiegelglasversicherungsgesellschaft*, Sitz: Berlin; Generalagentur für das Grossherzogtum in Luxemburg — Versicherung der Glaschäden.

Grund- oder Stammkapital: 300,000 Mk.

Direktor: F. *Henning* in Berlin.

Prokuristen: Wilhelm *Gräber* in Berlin, Julius *Schön* in Berlin.

Hauptbevollmächtigter für das Grossherzogtum: Dr. jur. Paul *Stumper* in Luxemburg, ermächtigt zur gerichtlichen Vertretung.

Aktiengesellschaft gegründet in Mannheim den 24. Juni 1863; die Direktion besteht aus einem oder mehreren vom Aufsichtsrate ernannten Mitgliedern, welche die Firma zeichnen.

Die Gesellschaft ist durch Königl.-Grossh. Beschluss vom 17. Dezember 1877 ermächtigt worden ihre Geschäfte auf das Grossherzogtum auszudehnen. — Du 22 juillet 1910.

127° — *Wirion frères*, — *Gebrüder Wirion*, Hollerich, 39, rue Nilles. — Tourneurs sur bois et métaux et fabrication d'instruments de musique avec ateliers de réparation.

Associés: 1° Henri *Wirion*, 2° Nicolas *Wirion*, 3° François *Wirion*, tous les trois à Hollerich.

Société en nom collectif constituée par acte du 29 juin 1910; chacun des associés a la signature pour traiter les affaires jusqu'à concurrence de 500 frs.; au-dessus de ce chiffre, la signature des trois associés est exigée. — Du 22 juillet 1910.

128° — *Société anonyme de Montfort*, siège social à Poulseur. Succursale à Luxembourg. — Exploitation de carrières.

Capital social: 4,800,000 frs.

Conseil d'administration: Félix *Frésart*, Liège, pré-

sident ; François *Lepulchre*, Liège, Georges *Kerckx*, Bruxelles, Théo *Moté*, Bruxelles, administrateurs.

Directeur-gérant : Alphonse *Lodex*, à Poulseur.

Directeur pour le Grand Duché : Pierre *Feye*, Luxembourg, ayant plein droit de représenter la société dans les affaires qu'elle pourra traiter dans le Grand-Duché de Luxembourg, tant en ce qui concerne les particuliers que les administrations publiques et privées ; signer tous contrats, donner quittances de toutes sommes payées, représenter la société en justice devant toutes juridictions.

Société par actions constituée le 7 mars 1899 ; la société est administrée par un conseil composé de trois à cinq membres ; il pourra y avoir un directeur-gérant. — Du 22 juillet 1910.

129° — *Le Secours*, compagnie d'assurances contre les accidents ; siège social à Paris ; agence générale à Luxembourg, pour tout le Grand-Duché. — Toutes combinaisons d'assurances contre les accidents, responsabilité.

Capital social : 6.000.000 frs.

Conseil d'administration : président : D. *Gand* ; vice-président : E. *Maneuvrier* ; secrétaire : V. de *Sainte-Marie* ; membres : A. *Béchu*, H. *Gallochet*, E. *Tropang*, J. *Wallut*, Général *Fanin*, Directeur P. *Laass d'Aguen* ; secrétaire général : G. de *Romefort*, tous à Paris.

Fondé de pouvoir : Agent général pour le Grand-Duché : Paul *Stunper*, docteur en droit à Luxembourg. Pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur en justice.

Société anonyme par actions fondée le 8 mars 1880 ; la société est administrée par un conseil composé de 9 membres au plus et de 7 membres au moins ; elle est engagée par la signature du directeur et d'un administrateur ; la société a été autorisée par arrêté r. g.-d. du 16 février 1881 à opérer dans le Grand-Duché. — Du 22 juillet 1910.

130° — Luxemburger Sicherheits-Sprengstoff-Fabrik — Société anonyme Luxembourgeoise pour la fabrication d'explosifs de sûreté ; Sitz : Kockelscheuer. — Fabrikation, Ankauf und Verkauf aller Arten von Munition, Sprengstoffen, Zundmitteln, der erforderlichen Rohstoffe und aller einschlagenden Artikel.

Grund- oder Stammkapital : 500.000 Fr.

Verwaltungsrat : Präsident : Dr. Jos. *Brincour*, Advokat in Luxemburg ; — Mitglieder : Geh. Kommerzienrat J. N. *Heidemann* in Köln ; General-Direktor E. *Muller* in Berlin ; J. P. *Hardt*, Ingenieur in Luxemburg ; N. *Hoffmann-Bettendorf*, Industriel in Brussel ; General-Direktor : C. *Duttenhofen*, Bergedorf. — Direktor : Louis *Ackermann*, Diplom-Ingenieur in Kockelscheuer.

Prokurist : J. P. *Brauch*, Buchhalter in Kockelscheuer. Anonyme Gesellschaft errichtet durch Akt vom 15. Juni und 3. Juli 1907 und genehmigt durch Grossh. Beschluss vom 25. Juli 1907. Die Gesellschaft wird vor Gericht vertreten durch ihren Verwaltungsrat, welcher übrigens bezüglich der Führung aller Geschäfte und Handlungen die ausgedehntesten Befugnisse hat ; die Gesellschaft ist gegenüber Dritten nur verpflichtet durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates und des Direktors ; die laufende Korrespondenz wird von dem Direktor und einem Prokuristen gezeichnet. — Du 22 juillet 1910.

131° — Compagnie de Bruxelles pour l'assurance à primes contre l'incendie ; siège social : Bruxelles, rue Royale, 82. — Agence générale à Luxembourg. — Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Capital social : 1.500.000 florins Pays-Bas.

Directeur : Jules-Jean-Josse *Mathieu*, dit Josse-Jean-Jules *Mathieu*, banquier à Bruxelles.

Remplaçants du directeur : 1° René *Tschaggeny*, censeur à la Banque Internationale de Bruxelles, président du conseil d'administration ; 2° Fernand *Moréa*, administrateur suppléant.

Agents généraux : Ernest *Vanderlinden*, banquier à Luxembourg, pour tout le Grand Duché, avec pouvoir nécessaire pour représenter l'assureur en justice. — Edouard *Dupont*, agent général pour l'arrondissement de Luxembourg ; Nicolas *Fellen*, agent général pour l'arrondissement de Diekirch.

Société anonyme par actions fondée en Belgique le 15 février 1821, autorisée à continuer ses opérations dans le Grand-Duché par arrêté royal grand-ducal du 15 juillet 1853. — La société est gérée par un directeur, assisté d'un conseil d'administration composé de cinq actionnaires ayant le titre d'administrateurs et auxquels sont adjoints pour le cas d'absence ou d'empêchement, cinq administrateurs suppléants ; le directeur signe les polices, les transferts de rentes et de tous autres fonds inscrits au nom de la société, les traités, conventions et tous engagements et transactions ainsi que les mainlevées d'inscriptions hypothécaires avec ou sans paiement de la créance ; le conseil peut toutefois déléguer l'un de ses membres pour signer conjointement avec le directeur tous actes et pièces qui engagent la société ; les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société à la poursuite et diligence du directeur qui constitue tous mandataires spéciaux pour le représenter en justice ; le directeur prend au nom de la société toute inscription hypothécaire ; en cas d'absence ou d'empêchement momentané du directeur, il désigne lui-même un administrateur ou un suppléant pour le remplacer, et, à son défaut, cette désignation est faite par le président du conseil. — Du 22 juillet 1910.

132° — *Société suisse d'assurance contre les accidents*, à Winterthur; agence générale à Luxembourg. — Assurances de toutes natures contre les accidents, la responsabilité civile et les dommages.

Capital social : 10,000,000 fr., dont 5,000,000 effectivement versés.

Comité d'administration : Ernest Jung, président; Georges Leumann-Sulzer et Dr. Emile Wetté, membres.

Direction : Godefroi Bosshard, directeur général; Frédéric Baster, Albrecht Villingner, Charles-Guillaume Schneider, directeurs.

Fondés de pouvoir : Jacques Bähler, Dr. Otto Cüster, Albert Folsch et Emile Koch.

Agent général pour le Grand-Duché de Luxembourg : Léon Klensch, à Luxembourg, avec pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur en justice.

Société anonyme par actions, constituée le 10 février 1875, autorisée à opérer dans le Grand-Duché par arrêté royal grand-ducal du 10 octobre 1876. La société a à sa tête un conseil de surveillance de neuf à onze membres, un comité d'administration de trois membres et une direction composée du directeur général et d'un ou plusieurs membres ayant la gestion et la représentation de la société vis-à-vis des tiers; chaque membre de la direction signe valablement et individuellement au nom de la société; en outre, le conseil de surveillance peut nommer des fondés de pouvoir ayant la signature individuelle ou collective; les fondés de pouvoir dénommés ci-contre signent collectivement à deux, les membres du comité d'administration ont de même la signature individuelle, mais ils ne signent qu'en cas d'empêchement de tous les membres de la direction. — Du 23 juillet 1910.

133. — Jacques et Jean-Pierre Mahowald, Hollerich, Muhlenweg. — Entreprises de couvreur en ardoises et tout ce qui s'y rattache.

Associés : 1° Jacques Mahowald, couvreur en ardoises à Hesperange, 2° Jean-Pierre Mahowald, couvreur en ardoises à Hollerich (Muhlenweg).

Société en nom collectif constituée par acte du 1^{er} juillet 1910; les deux associés ont la signature sociale et chacun d'eux peut représenter la société en justice. — Du 23 juillet 1910.

134. — J. & Ch Ketten, Luxembourg-Limpertsberg. — Exploitation de pépinières et création de parcs et jardins.

Associés : 1° Jean Ketten, architecte-paysagiste, demeurant à Luxembourg-Limpertsberg, rue Ermesinde; 2° Charles Ketten, architecte paysagiste, demeurant à Luxembourg-Limpertsberg, avenue de la Faïencerie.

Société en nom collectif constituée par acte du 15 juillet 1910; les associés ont ensemble la direction des affaires et des opérations de commerce; la signature

sociale J. & Ch. Ketten appartient à chacun d'eux. — Du 25 juillet 1910.

135. — *La Nationale*, société anonyme d'assurances sur la vie, établie à Paris, 2, rue Pillet Will et 17, rue Laffitte; agence générale à Luxembourg. — Assurances sur la vie.

Capital social : 15,000,000 fr.

Administrateurs : Comte Pillet Will Louis, baron Hottinguer Rodolphe, comte d'Haussonville Gabriel de Cleron, comte de Germiny Charles, Davillier Maurice, comte de Kergorlay Florian, de Warn Pierre, Vermes Philippe, Marquis de l'Aigle Robert, Frédéric Moreau, baron Robert de Rothschild, Frédéric Mallet, comte de Montalivet Georges, Clausse, Monnier.

Directeur : Georges Ray.

Sous-directeur : Maurice Grimpret.

Agent général et mandataire général : Paul Duren, Luxembourg, avec pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur en justice.

Agent général : Emile Schraell, Luxembourg.

Société anonyme par actions constituée par ordonnance royale du 23 mai 1830, autorisée à étendre ses opérations dans le Grand-Duché de Luxembourg par arrêté r.-g.-d. du 30 juin 1860. La société est administrée par un conseil composé de 15 membres au moins et 18 membres au plus, nommés par l'assemblée générale; le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour la gestion et l'administration des affaires de la société; il nomme un directeur et peut nommer un sous-directeur; les transferts et endossements de fonds ou de rentes sur l'État, d'effets publics et autres valeurs inscrites au nom de la société, tous actes notariés ou sous seings privés, les mandats sur la banque, les traites pour les sommes à recevoir, les remises pour les paiements à effectuer, les contrats et avenants, les traités et commissions des agents et délégués de la société, toute lettre ou pièces quelconques emportant engagement de la société sont signées par un administrateur et par le directeur; les lettres et pièces autres que celles ci-dessus désignées, les endossements des effets de commerce, les quittances et acquits sont signés par le directeur; toutefois pour la signature, le directeur peut se faire suppléer soit par le sous-directeur, soit par tous fonctionnaires de l'administration centrale, délégués à cet effet par le conseil; les actions judiciaires sont exercées au nom de la société, poursuites et diligences du directeur, et à Luxembourg, du mandataire général. — Du 26 juillet 1910.

136° — *Baster Lebensversicherungsgesellschaft*, mit Sitz und Verwaltung in Basel. Generalagentur in Luxemburg. — Uebernahme von Versicherungen zu festen Prämien sowohl auf den Todesfall als auch auf den Lebensfall bestimmter Personen, Gewährung von Leib-

renten, Unfallversicherung, überhaupt Abschluss aller derjenigen aleatorischen Verträge, welche sich auf die Dauer des menschlichen Lebens beziehen.

Grund- oder Stammkapital : 10.000.000 Fr., in 2000 auf den Namen lautenden Aktien von je 5000 Fr. mit 10 pCt. Baareinzahlung.

Verwaltungsrat : R. *Isetin*, Präsident ; H. *Laroche-Burckhardt*, Vice-Präsident ; F. *Laroche-Mérian*, E. *Vischer-Sarasin*, C. *Ryhiner-Mérian* (diese 5 Mitglieder des Verwaltungsrates bilden den leitenden Ausschuss), Aug. *Sulzer*, R. *Heuster-Veillon*, Dr. *Isaak Isetin-Sarasin*, H. *Merian-Paravicini*, W. *Preiswerk-Inhoff*, A. *Réferdt-Büschhoff*, C. *van der Mühl Burckhardt*, F. *van der Mühl-Vischer*, C. *Zahn-Burckhardt*, Th. *Simonius-Burckhardt*. Direktion : Victor *Stein*, Direktor ; Albert *Landmesser*, Subdirektor ; Joh. Jakob *Gonser*, Prokuratör.

Prokura : Generalbevollmächtigter und Generalvertreter : Theodor *Bivort* zu Luxemburg mit Befugniss die Gesellschaft vor Gericht zu vertreten.

Generalbevollmächtigter : Moritz *Schmitz*, zu Luxemburg.

Anonyme Aktiengesellschaft genehmigt den 24. Dezember 1864. Durch Kgl.-Grossh. Beschluss vom 21. November 1890 ist die Gesellschaft ermächtigt worden, Operationen im Grossherzogtum vorzunehmen. Die Organe der Gesellschaft sind : a) die Generalversammlung ; b) der Verwaltungsrat ; c) der leitende Ausschuss ; d) der Direktor.

Die gewöhnliche Korrespondenz sowie die Versicherungs-policen, Leibrentenscheine, Prolongations- und Prämienquittungen unterzeichnet der Direktor oder sein Stellvertreter ; im Uebrigen wird die Gesellschaft durch die Kollektivunterschrift des Direktors oder seines Stellvertreters mit einem Mitgliede des leitenden Ausschusses oder einem Spezialdelegierten des Verwaltungsrates rechtsverbindlich verpflichtet. — Du 28 juillet 1910.

137° — Zurich, *Compagnie générale d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile* « Zurich. Agence générale à Luxembourg, pour le Grand Duché de Luxembourg, subordonnée à la succursale de Bruxelles pour le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. — Toutes espèces d'assurances contre les accidents, la responsabilité civile et les dégâts ou pertes matérielles,

Capital social : 10.000.000 fr. dont actuellement versés : 5.500.000 fr.

Direction : Fritz *Meyer*, directeur général, Auguste Léonhard *Töbler*, vice-directeur ; Jakob *Zubler*, Ernest *Rahm*, sous-directeurs, tous à Zurich ; *Lippmann et Kracht*, à Bruxelles, 103, rue Traversière, directeurs de la succursale de Bruxelles.

Agent général : Ernest *Mayer*, à Luxembourg, avenue

de la liberté, agent-général pour le Grand-Duché de Luxembourg, muni des pouvoirs nécessaires pour représenter l'assureur même en justice.

La constitution de la société a été approuvée par décision du Conseil d'Etat du canton de Zurich du 16 novembre 1872 ; l'autorisation à établir ses opérations dans le Grand-Duché a été donnée par arrêté r. g.-d. du 5 janvier 1887 ; la compagnie est représentée par la direction signant individuellement. — Du 30 juillet 1910.

138° — *Moia frères*, Esch-s-Alz. — Entreprise de constructions d'habitations et de tous travaux y relatifs.

Associés : Dominique *Moia* et Egide *Moia*, tous deux entrepreneurs à Esch-s-Alz.

Société en nom collectif constituée par acte du 28 juillet 1910 ; les deux associés sont également autorisés à gérer, administrer et signer pour la société. — Du 4 août 1910.

139° — *Vaterländische Transport-Versicherungsaktiengesellschaft in Elberfeld*. — Versicherung gegen Transportschäden zu Wasser und zu Land.

Grund- oder Stammkapital : 2.000.000 Mk.

Vorstand : C. *Brutt* und *Brutt junior* in Elberfeld.

Hauptbevollmächtigter für das Grossherzogtum Luxemburg : Dr. jur. Paul *Stumper*, in Luxemburg, zur gerichtlichen Vertretung.

Aktiengesellschaft gegründet in Elberfeld, ermächtigt im Grossherzogtum durch Kgl.-Grossh. Beschluss vom 23. Juli 1875. Die Gesellschaft ist gebunden durch die Unterzeichnung ihres Vorstandes. — Du 6 août 1910.

140° — *Magdeburger Feuerversicherungsgesellschaft in Magdeburg. General-Agentur in Luxemburg*. — Versicherung gegen Schaden, welcher durch Feuer, Blitz-Explosion oder durch Einbruch und Diebstahl verursacht wird.

Grund- oder Stammkapital : 15.000.000 Mk.

Vorstand : H. *Valke*, General-Direktor in Magdeburg ; Stellvertreter : Franz *Schäfer*, Direktor daselbst, welche jeder für sich allein die Gesellschaft zeichnen und vertreten.

Direktorialbevollmächtigte und Prokuristen : Franz *Romminger*, Jakob *Uhinck* und Dr. *Berndt*

Prokuristen : Max *Stieringer*, Friedrich *Schutz*, Hans *Hoffmann* ; jeder der Direktorialbevollmächtigten und Prokuristen und der Prokuristen ist befugt gemeinschaftlich mit einem anderen Direktorialbevollmächtigten oder Prokuristen die Gesellschaft per Prokura zu vertreten und zu zeichnen.

General-Agent in Luxemburg : Paul *Duren*, ermächtigt zur gerichtlichen Vertretung.

Aktiengesellschaft gegründet in Magdeburg 1844, ermächtigt im Grossherzogtum durch Kgl.-Grossh. Beschluss vom 6. Juni 1855. — Du 8 août 1910.

141° — José *Tinchant y Gonzales & C^{ie}*, à Anvers. Succursale à Bonnevoie. — Fabrication de cigares.

Associés en nom collectif : 1° Vincent *Tinchant*, 2° Pierre *Tinchant*, tous les deux industriels ; 3° les enfants et représentants de Jules *Tinchant*, industriel à Anvers, en indivision de succession : José, Raymond et Lucie les *Tinchant*.

Société en nom collectif resp. en commandite simple constituée par acte du 13 décembre 1899. — La gestion et la signature sociales appartiennent à Vincent et Pierre *Tinchant*. — Du 9 août 1910.

142° — J. *Lyon Söhne*, St. Johann. Zweigniederlassung in Luxemburg. — Manufaktur und Konfektion.

Gesellschafter : 1° Alphonse *Lyon*, 2° Julius *Lyon*, beide Kaufleute zu St. Johann ; 3° die Witwe und Erben des am 19. Juni 1894 verstorbenen Gesellschafters Adolf *Lyon* als a) dessen Witwe Therese geb. *Levy*, b) seine Kinder Pauline, Max, Flora, Franz und Ernest-Robert *Lyon*, zu 1 bis 5 minderjährig und vertreten durch ihre genannte Mutter die Witwe Adolf *Lyon*, als Vormünderin.

Prokura : Es ist Prokura erteilt 1° den Kaufleuten Max *Lyon* und Otto *Lyon* ; dem Kaufmann Emil *Uber*, dem Kaufmann Wilhelm *Klein*, alle zu St. Johann und zwar Gesamtprokura derart, dass nur je zwei von ihnen unter denen sich Hr. *Uber* befinden muss zur Vertretung der Firma befugt sind.

Offene Handelsgesellschaft welche am 1. Oktober 1865 begonnen hat ; zur Vertretung der Gesellschaft sind die Gesellschafter Alphonse *Lyon*, Julius *Lyon* und Witwe Adolf *Lyon* selbständig berechtigt. — Du 10 août 1910.

143° — Le Patrimoine, compagnie anonyme d'assurance sur la vie, établie à Paris, 59, rue Taitbout. Agence générale à Luxembourg. — Assurances sur la vie.

Capital social : cinq millions dont un quart versé.

Conseil d'administration : le Comte de Lévis Mirepoin, président ; de Marolles, vice-président ; Heurard de Fontgalland, F. Mayoussier, J. Naud, Albert Le Tellier, J. Cuveillier-Fleury, Sarrauste de Menhière, Magniol, administrateurs.

Directeur : de Thieriet de Luyton.

Directeur particulier pour le Grand-Duché de Luxembourg : Franz Konz, à Luxembourg, avec pouvoir de représenter l'assureur en justice.

Société anonyme par actions, approuvée par décret du 27 octobre 1877 ; la société a été autorisée à étendre ses opérations sur le Grand-Duché par arrêté g.-d. du 8 février 1902. — La compagnie est administrée par un conseil composé de douze membres ; la gestion des affaires est confiée à un directeur ; il peut être nommé un directeur-adjoint ; les titres d'actions émises par la société, les transferts, endossements et actes d'achats ou l'aliénation d'effets publics et autres valeurs mobilières sont signés par deux administrateurs ou par un

administrateur et le directeur ; un administrateur signe conjointement avec le directeur les contrats, les mandats sur la banque, les endossements des effets de commerce, les traites pour sommes à recevoir, les remises pour les paiements à effectuer les traités, les conventions, compromis et transactions, les procurations et commissions des agents délégués et généralement tous les actes ayant pour objet la réalisation des affaires arrêtées ou autorisées par le conseil d'administration ; les actes d'acquisition ou de vente d'immeubles sont signés conjointement avec le directeur, par deux administrateurs délégués à cet effet par le conseil ; les actions judiciaires sont exercées au nom de la société, poursuites et diligences du directeur. — Du 12 août 1910.

144° — Le Patrimoine, compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre les accidents, siège social à Paris, 59, rue Taitbout. Agence générale à Luxembourg. — Assurances contre les accidents.

Capital social : 5 millions de francs, dont un quart versé.

Conseil d'administration : le comte de Lévis-Mirepoin, président ; de Marolles, vice-président ; Heurard de Fontgalland, F. Mayoussier, J. Naud, Albert Le Tellier, J. Cuveillier-Fleury, Sarrauste de Menhière, Magniol, administrateurs ; Blanc, secrétaire général.

Directeur : de Thieriet de Luyton.

Directeur particulier pour le Grand-Duché de Luxembourg : Franz Konz, à Luxembourg, avec pouvoir de représenter l'assureur en justice.

Société par actions autorisée à étendre ses opérations sur le Grand-Duché par arrêté g.-d. du 23 nov. 1892.

La société est administrée par un conseil composé de 9 membres au moins et de 16 au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ; le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration des biens et affaires de la société ; l'exécution des décisions du conseil d'administration et toutes les opérations du service courant sont confiées à un directeur ; le directeur exerce et suit, en vertu des délibérations du conseil, les actions judiciaires ; il peut signer seul les polices d'assurances et avenants, tous acquits et endossements pour les affaires courantes, ainsi que les bons de ristourne et de commission ; un administrateur signe conjointement avec le directeur les mandats et les chèques sur la Banque de France ou autres, les transferts et les actes d'achat et de vente d'effets publics ou autres valeurs mobilières ; les actes d'acquisition, de vente, d'échange d'immeubles, les traités ou conventions avec ou sans hypothèques, les procurations et les commissions des agents et des délégués de la société. — Du 12 août 1910.

145. — Robert & Cie., Luxembourg-gare (Hollerich). — Vertrieb landwirtschaftlicher Geräte, Maschinen usw.

Gesellschafter : Eugen Robert & Edgard Heyne, beide Kaufleute zu Frankfurt a. M.

Geschäftsführer : Nikolas Steichen zu Luxemburg, mit der Vollmacht die Gesellschaft vor Gericht zu vertreten, Geschäfte abzuschliessen, Gelder einzukassieren und über dieselben rechtsgültig zu quittieren, jedoch ohne Wechselverbindlichkeiten eingehen zu dürfen.

Offene Handelsgesellschaft errichtet durch Akt unter Privatun vom 11. August 1910; ein jeder der Gesellschafter ist vertretungsberechtigt. — Du 4 août 1910.

146. — Muller sœurs, Esch s. Alz. — Scierie et menuiserie.

Associés: Pierre Muller menuisier, Anne Muller, sans état, et Nicolas Muller scieur, tous trois à Esch s. Alz., route de Redange.

Société en nom collectif constituée par acte du 15 août

1910 L'associé Pierre Muller seul a le droit d'employer la signature sociale : Muller sœurs. — Du 23 août 1910.

Ajoutes :

1^o Au N^o 48 (voir Mémorial 1910, N^o 49, p. 259) lisez au lieu de : « Paul Wurth & C^{ie}, société etc. » : « Paul Wurth & C^{ie}, société en commandite par actions à Hollerich-les-Luxembourg. — Entreprise de toutes espèces de constructions en fer et en acier. — Dépôt à Differdange, pour vente de poutrelles en fer et en acier — Gérant du dépôt à Differdange : Jean-Pierre Hausener, négociant à Differdange.

Capital social etc. » — Du 30 juin 1910.

2^o N^o 56 (voir Mémorial 1910, N^o 32, p. 441) : « E. Heymes et Ch. Martin, gendre, Soleuvre etc. »

La société est et demeure dissoute et résiliée depuis le 1^{er} août 1910. — Du 11 août 1910.

Avis — Assurances.

Par arrêté grand-ducal du 3 août dr , la compagnie d'assurances établie à Berlin sous la dénomination de « Nordstern, Lebens-Versicherungs-Aktien Gesellschaft », a été autorisée à entreprendre des opérations d'assurances sur la vie dans le Grand-Duché.

Cette compagnie a déposé dans la caisse de l'Etat le cautionnement prescrit par les dispositions en vigueur sur la matière.

M. Joseph-Bernard Weber à Luxembourg-gare a été agréé comme son mandataire général dans le pays.

Luxembourg, le 7 septembre 1910.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Foires.

Par arrêté en date de ce jour, la foire à tenir à Sæul, le lundi 26 septembre 1910, a été fixée au mercredi, 21 du même mois.

Luxembourg, le 3 septembre 1910.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Versicherungsweisen.

Durch Großh. Beschluß vom 3. August leßthin ist die Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft „Nordstern“, mit dem Sitze zu Berlin, ermächtigt worden, ihren Geschäftsbetrieb für die Lebensversicherungs-Branche auf das Großherzogtum Luxemburg auszu dehnen.

Genannte Gesellschaft hat die gesetzliche Kaution in die Staatskasse hinterlegt.

Hr. Joseph Bernard Weber zu Luxemburg-Bahnhof ist als Hauptagent für das Großherzogtum Luxemburg bestätigt worden.

Luxemburg, den 7. September 1910.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Jahrmärkte.

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist der zu Sæul, am Montag, den 26. September 1910, abzu haltende Jahrmarkt, auf Mittwoch den 21. deselben Monats verlegt worden.

Luxemburg, den 3. September 1910.

Der Staatsminister, Präsident,
der Regierung,
E y s c h e n.

Deuxième relevé des permis de chasse délivrés pour l'année de chasse 1910—1911.

N ^o du permis de chasse.	Date de la délivrance.	Nom et prénoms de la partie prenante.	Qualité.	Domicile.
519	26 août 1910.	Donkel, Henri.	Avocat.	Luxembourg.
520	id.	Heldenstein-Settegast, H.	Négociant.	id.
521	id.	Wenger, Hubert.	Commis au Service agric.	id.
522	id.	Kirsch, Pierre.	Propriétaire.	Holzem.
523	id.	Raze, Emile.	Ingénieur.	Rumelange.
524	id.	Raze, Paul.	id.	id.
525	id.	Chandelon, Henri.	id.	id.
526	27 août.	Schneider, Jacques.	Industriel.	Dudelange.
527	id.	Schneider, Emile.	id.	id.
528	id.	van Dyck, Emile.	Major-Com. d. l. force arm.	Luxembourg.
529	id.	Collart, Jean-Pierre.	Professeur.	Tongres (Belgique).
530	id.	Nanquette, J.-N.	Propriétaire.	Tarchamps.
531	id.	Franck, Guillaume.	Régisseur.	Esch-s.-l'Alz.
532	id.	Le Blanc, Alfred	Propriétaire.	Bruxelles.
533	id.	Delvaux, Félix.	Ingénieur.	Weiswampach.
534	id.	Delvaux, Nicolas.	Notaire.	id.
535	id.	Molitor, Francis.	Cabaretier.	Luxembourg.
536	id.	Baron Charles de Tornaco.	Rentier.	Sanem.
537	id.	B ^{on} Raymond de Tornaco.	id.	id.
538	id.	Thill, Jean-Pierre.	Garde particulier.	Bridel (Kopstal).
539	id.	Bouvier, Arthur.	Rentier.	Clervaux.
540	id.	Bouvier, Alfred.	id.	Urspelt.
541	id.	Bouvier, Léopold.	id.	Clervaux.
542	id.	Glod, Michel.	Garde particulier.	id.
543	id.	de Blignières, Auguste.	Secrétaire d'ambassade.	Steinsel.
544	id.	Atten, Nicolas.	Négociant.	Hosingen.
545	id.	Jacoby, Joseph.	Employé au chem. de fer.	Ettelbruck.
546	id.	Donnersbach, Joseph.	Plafonneur.	id.
547	id.	Fischbach, Michel.	Maçon.	Weiler (Putscheid).
548	id.	Gengler, Henri.	Cultivateur.	Reichlange.
549	id.	Muller, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Oberpallen.
550	id.	Serres, Nicolas.	id.	Asselborn.
551	id.	Ensch, Jean-Pierre.	Receveur communal.	Redange.
552	id.	Turmes, Pierre.	Propriétaire.	Knaphoscheid.
553	id.	Zangerlé, François.	id.	Allerborn.
554	id.	Schmitz, Albert.	Rentier.	Dippach.
555	id.	Ensch, Albert.	Ingénieur.	Pissange.

556	27 août.-	Franck, Guillaume.	Chef d'exploitation.	Esch-s.-l'Alz
557	id.	Jacquinet, Fernand.	Chimiste.	Bettembourg.
558	id.	Thiltges, Nicolas.	Boucher.	Rumelange.
559	id.	Lommel, Henri.	Fermier.	Schleiderhof (Beisten).
560	id.	Beuret, Henri-Gaston.	Directeur de mines.	Trioux (M.-et-M.).
561	id.	Sossong, Pierre.	Mineur.	Niedercohn.
562	id.	Massard, Alphonse.	Boulangier.	Steinsel.
563	id.	Thiry, Jean-Pierre.	Boucher.	Differdange.
564	id.	Franck, Jean.	Aubergiste.	Clemency.
565	id.	Duhr, Jean.	Cabaretier.	Oberdonven
566	id.	Joachim, Paul.	Receveur de l'Enregistr.	Grevenmacher.
567	id.	Musquar, Joseph.	Propriétaire.	Buchholtz.
568	id.	Pundel, Jean.	Hôtelier.	Ehnen.
569	id.	Gœdert, Théodore.	Cultivateur.	Mondorf.
570	id.	Tonnar, Michel.	Rosiériste.	Heisdorf.
571	id.	Gœrgen, Nicolas.	Cultivateur.	Senningen.
572	id.	Kintzelé, Jacques.	Distillateur.	Heiderscheidergrund
573	id.	Mézières, Alfred.	de l'Académie française.	Rehon (M.-et-M.).
574	id.	C ^{te} de Saintignon, Fernand.	Maitre de forges.	Longwy-Bas.
575	id.	de Saintignon, Paul.	Agronome.	Longuyon (M. et-M.)
576	id.	du Clos, Amidien-Pierre.	Directeur d'usine.	Gouraincourt (id.)
577	29 août.	Vant-Hof, Louis-Joseph.	Médecin.	Liège.
578	id.	Kirsch, Jean-Pierre.	Conseiller à la Cour sup.	Luxembourg.
579	id.	Walens, Joseph.	Négociant.	id
580	id.	Kollnot, Adolphe.	Rentier.	id.
581	id.	Olinger, Nicolas.	Cultivateur.	Rumelange.
582	id.	Turmes, Pierre.	Rentier.	Knaphoscheid.
583	id.	Mangen, Gaspard.	Cultivateur.	Bonnal.
584	id.	Reiffers, Edmond.	Notaire.	Useldange.
585	id.	Galler, Robert.	Brasseur.	Liège.
586	id.	Cap, H.-L.-Joseph.	Industriel.	id.
587	id.	Piedbœuf, Henri.	Sans état.	Jupille (Belgique).
588	30 août.	Glesener, Mathias.	Conseiller à la Cour sup.	Luxembourg.
589	id.	de la Fontaine, Théodore.	Ingénieur.	id.
590	id.	Schuman, Gustave.	Cultivateur.	Hellange.
591	id.	Metzler, Émile.	id.	Bœvange-s -Attert.
592	id.	Schmitz, Nicolas-Aldéric.	Agronome.	Birlerhof (Sandweiler).
593	id.	Biver, Jacques.	Cultivateur.	Finsterthal.
594	id.	Weistroffer, Nicolas.	id.	Jean-Mathias-Hof (Roeser)
595	id.	Beissel, Jean.	Rentier.	Petange.
596	id.	Kauffmann, Jacques.	Cultivateur.	Buschdorf.
597	id.	Kœiffer, Valentin.	Hôtelier.	Hollerich.

598	30 août.	Bour, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Bettembourg.
599	id.	Zettinger, Émile.	Hôtelier.	Esch-s -Alz.
600	id.	Bettendorf, Victor.	Industriel.	id.
601	id.	Herckmanns, Guillaume.	id.	Dudelange.
602	id.	Jacquinet, Auguste	id.	Bettembourg.
603	id.	Pauly, Jean Pierre.	Cultivateur.	Alzingen.
604	id.	Dostert, Jean.	id.	Berbourg.
605	id.	de la Fontaine, Anatole.	Major en retraite.	Luxembourg.
606	id.	Adam, Nicolas	Maçon.	Wormeldange.
607	id.	Kummer, Nicolas.	Cabaretier.	Canach.
608	31 août.	Liesch, Auguste.	Juge au tribunal.	Luxembourg.
609	id.	Madame Maurice Pescatore.		Septfontaines (Rollingergr.
610	id.	Pescatore, Maurice.	Directeur d'usine.	id.
611	id.	Barbanson, Adrien.	Rentier.	Arlon.
612	id.	Karmeyer, Louis.	Receveur d. dom. priv. g.-d.	Luxembourg.
613	id.	Vannerus, Henri.	Président du Cons. d'Etat.	id.
614	id.	Risch, James.	Étudiant en droit.	Dijon.
615	id.	Risch, Charles.	Propriétaire.	Cap.
616	id.	Dondelinger, Jean-Louis-Aug.	Directeur d'usine.	Longwy.
617	id.	Derneden, Alphonse.	Cultivateur.	Bigonville.
618	id.	Mertz, Emile.	Ingénieur.	Esch-s.-Alz
619	id.	Ludig, Jean.	Cultivateur.	Tétange.
620	id.	Becker, Jean.	id.	Alzingen.
621	id.	Dedoyard, Pierre.	id.	Weicherdange.
622	id.	Esch, Nicolas.	Rentier.	Esch-s.-Sûre.
623	id.	Hendel, Nicolas.	Cultivateur.	Dellen
624	id.	Scholtus, Engelbert.	Propriétaire.	Bigonville.
625	id.	Petry, Jean.	Cultivateur.	Schwebach.
626	id.	baron de Puttkamer, Jos.	Étudiant en droit.	Bettendorf.
627	id.	baron de Puttkamer, Ad.	Major en retraite.	id.
628	id.	Thilges, Jean-Pierre.	Hôtelier.	Bettborn.
629	id.	Terfve, Léon.	Notaire.	Verviers.
630	id.	Dolphens, Gabriel.	Négociant.	id.
631	id.	Sinnes, Jean.	Cultivateur.	Bockholtz.
632	id.	Prüm, Pierre.	Avocat.	Clervaux.
633	id.	Thinnes, Christophe.	Négociant.	Witwerdange.
634	id.	Meganck, Paul.	Avocat.	Bruxelles.
635	id.	Meganck, Louis.	id.	id.
636	id.	Hugot, Léon.	Mécanicien.	Useldange.
637	id.	Neven, Jean Pierre.	Cultivateur.	Diekirch.
638	id.	Ziegler de Ziegleck, Victor.	Contrôleur des douanes.	Holtz.
639	id.	Krier, Michel.	Trafficant.	Esch-s.-Sûre,

640	31 août.	Kaysers, Nicolas.	Cultivateur.	Berlé.
641	id.	Wahl, Pierre.	Garde-frein.	Troisvierges.
642	id.	Glæsener, Regnard.	Cultivateur.	Bourscheid.
643	1 ^{er} septembre.	Beck, Charles.	Lieutenant en premier.	Diekirch.
644	id.	Spruyt, Emile.	Directeur des chem. de fer P.-H.	Luxembourg.
645	id.	Pœcker, Jean.	Sans état.	Rumelange.
646	id.	de la Fontaine, Jules.	Ingénieur.	Bruxelles.
647	id.	Brimmeyr, Auguste.	Propriétaire.	Bollendorferbrück.
648	id.	Sauerwein, Mathias.	Marchand de bestiaux.	Biwer.
649	id.	Metz, Auguste.	Ingénieur.	Esch s.-Alz.
650	id.	Metz, Max.	Avocat.	id.
651	id.	Metz, Norbert.	Ingénieur.	id.
652	2 septembre.	Tesch, Adolphe.	Industriel.	Hesperange.
653	id.	Schanen, Ferdinand, père.	Propriétaire.	Luxembourg.
654	id.	Schanen, Ferdinand, fils.	Employé d. contributions.	id.
655	id.	Fonck, Jacques.	Garde particulier.	Scheidhof.
656	id.	Brasseur, Hubert.	Négociant.	Anvers.
657	id.	Muller, Edouard.	id.	Luxembourg.
658	id.	Heim, Frédéric.	id.	id.
659	id.	Logelin, Joseph.	Entrepreneur.	Differdange.
660	id.	Welter, Nicolas.	Ouvrier d'usines.	id.
661	id.	Nockels, Jean-François.	Propriétaire.	Holzem.
662	id.	Dumont, Camille.	Conseiller des douanes.	Luxembourg.
663	id.	Dumont, Marcel.	Ingénieur.	Rumelange.
664	id.	Kuborn, Louis.	Inspect. en chef d. douanes.	Luxembourg
665	id.	Kesseler, Prosper.	Négociant.	Strassen.
666	id.	Schreiber, Jean.	Huissier.	Luxembourg.
667	id.	Tonnar, Eugène.	Avocat.	id.
668	id.	Crocus, Ferdinand.	Rentier.	id.
669	id.	Salentiny, Jules.	Inspect. d. eaux et forêts.	id.
670	3 septembre.	Biever, Victor.	Médecin.	Differdange.
671	id.	de la Fontaine, Charles.	Conseiller à la Cour sup.	Luxembourg
672	id.	van Dyck, Jean.	Cultivateur.	Esch-s.-Alz.
673	id.	Heyart, Pierre.	Employé pensionné.	Bettembourg.
674	id.	Eiffes, François.	Industriel.	Dudelange.
675	id.	Klepper, François.	Chimiste.	id.
676	id.	Sadler, Jean-Baptiste.	Entrepreneur.	id.
677	id.	Kremer, Eugène.	Cultivateur.	Rœdgen.
678	id.	Frantzen, Edmond.	id.	Hellange.
679	id.	Lamesch, Jean.	Négociant.	Kehlen.
680	id.	Wester, Jean.	Cultivateur.	Fennange.
681	id.	Welter, Jean-Pierre.	Cabaretier.	Angelsberg.

682	3 septembre.	Kies, Jean-Pierre.	Rentier.	Fentange.
683	id.	Eichhorn, Joseph-Pierre.	Sans état.	Mersch.
684	id.	Diederich, Joseph-Math.	Cultivateur.	Welfrange.
685	id.	Diederich, Mathias.	Cultivateur.	Filsdorf.
686	id.	Seiler, Pierre.	Entrepreneur.	Hollerich.
687	id.	Scheller, Gustave.	id.	id.
688	id.	Greten, Auguste.	Industriel.	Merl.
689	id.	Brasseur, Gustave.	Chef d'exploitation.	Differdange.
690	id.	Muller, Eugène.	Entrepreneur.	Hollerich.
691	id.	Pauly, Norbert.	Etudiant.	Bonnevoie.
692	id.	Weyer, Bernard	Boucher.	Mersch.
693	id.	Meisch, Eugène.	Négociant.	Esch-s.-Alz.
694	id.	Servais, Auguste.	Propriétaire.	Mersch.
695	id.	Berk, Fritz, fils.	Fermier.	Pleitringerhof.
696	id.	Berk, Charles.	id.	id.
697	id.	Berk, Fritz, père.	id.	id.
698	id.	Feller, Michel.	Négociant.	Rodenmacher.
699	id.	Huberty, Nicolas.	Cultivateur.	Greisch.
700	id.	Heuardt, Émile J.-P.	id.	Hellange.
701	id.	Reichling, Alexandre.	id.	Hassel.
702	id.	Marx, Ferdinand.	id.	Weiler-la-Tour
703	id.	Berens, Victor.	id.	id.
704	id.	Funck, Henri.	Commis aux usines.	Eich.
705	id.	Bomb, Nicolas.	Commerçant.	Luxembourg.
706	id.	Donckels, Aloyse.	Industriel.	Mertert.
707	id.	Funck, Henri.	Cultivateur.	Flaxweiler.
708	id.	Beissel, Nicolas.	Propriétaire.	Kleinmacher.
709	id.	Muller, Hubert.	Pépiniériste.	Langsur.
710	id.	Madame Hubert Muller.		id.
711	id.	Saur, Ernest.	Propriétaire.	Remich.
712	id.	Knepper, Eugène.	Notaire.	id.
713	id.	Sandt, Baptiste.	Vigneron.	Bech.
714	id.	Gaasch, Théodore.	Cultivateur.	Lenningen.
715	id.	Schertz, Joseph.	id.	Dosterhof.
716	id.	Schertz, Jacques.	id.	Hungershof.
717	id.	Gales, Nicolas.	Hôtelier.	Mondorf-les Bains.
718	id.	Kauffmann, Pierre.	Cultivateur.	Götingen.
719	id.	de Mathelin, Prosper.	Sans état.	Esch s.-Alz.
720	id.	Collart, Jules.	Industriel	Bettembourg.
721	id.	Hemmer, Joseph-Jacques.	Marchand de vin.	Kehlen.
722	id.	Reuter, Alphonse.	Cultivateur.	Mullendorf.
723	id.	Weyer, Albert.	Boucher.	Mersch.

724	3 septembre.	Eichhorn, Charles.	Négociant.	Mersch.
725	id.	Molitor, Jacques.	Cultivateur.	Oetrange.
726	id.	Thill, Jean.	Hôtelier.	Kleinbettingen.
727	id.	Beschemont, Jean Pierre.	Rentier.	Mersch.
728	id.	Becker, Alfred.	Cabaretier.	Differdange.
729	id.	Meyers, Jean Pierre.	id.	id.
730	id.	Hoffmann, A -Fr.-Ch.	Boucher.	Rodange.
731	id.	Monen, Alphonse.	Meunier.	Essingen.
732	id.	Reyter, Nicolas.	Cultivateur.	Altwies.
733	id.	Schleich, Victor.	Ouvrier.	Bigonville.
734	id.	Ernst, Michel.	Cultivateur.	Hellange.
735	id.	Weber, Nicolas.	Cabaretier.	Canach.
736	id.	Virte, Jules.	Chef d'atelier.	Luxembourg.
737	id.	Hentgen, Hilaire.	Agronome.	Rœdgen.
738	id.	Meintz, Charles.	Rentier.	Ehlerange
739	id.	Fischbach, Jean Pierre.	Sculpteur en pierre.	Mersch.
740	id.	Derneden, Albert.	Conducteur agricole.	Hollerich.
741	id.	Weynandt, Pierre.	Installateur.	Differdange.
742	id.	Think, Jean.	Camionneur.	id.
743	id.	Think, Antoine.	id.	id.
744	id.	Kieffer, Albert.	Meunier.	Everlange.
745	id.	Nanquette, Mathias.	Industriel.	Martelange-Rombach.
746	id.	Bech, Joseph.	Étudiant.	Diekirch.
747	id.	Reiser, Eugène.	Cultivateur.	Oberfeulen.
748	id.	Lamberty, Gustave.	id.	Bœvange (Cl.)
749	id.	Lentz, Michel.	id.	Kalbornermühle (Heiner-
750	id.	Bissener, Nicolas.	id.	Bockoltz. [scheid.]
751	id.	Filbig, Nicolas.	Négociant.	Noerdange.
752	id.	Miller, Jean.	Propriétaire.	Eschweiler (Wiltz).
753	id.	Schwinnen-Hames, Jean.	Cabaretier.	Wilwerwiltz.
754	id.	Klein, Louis.	Cultivateur.	Doncols.
755	id.	Schwinnen-Weis, Joseph.	Industriel.	Wilwerwiltz.
756	id.	Malget, Pierre.	Cabaretier.	Drauffelt.
757	id.	Baron de Wyckersloth, Fréd.	Propriétaire.	Niedercolpach.
758	id.	Bæsch, Nicolas.	Cabaretier.	Drinklange.
759	4 septembre.	Letellier, Auguste.	Étudiant.	Osterholtz.
760	id.	Meyers, J.-P.-Eugène.	Cultivateur.	Schrandweiler.
761	id.	Rivers, Jean.	Propriétaire.	Heffingen.
762	id.	Bock, Jean Baptiste.	Rentier.	Esch-s.-Alz.
763	id.	Diderrich, Félix-Mathias.	Propriétaire.	Nommern.
764	5 septembre.	Godart, Nicolas.	id.	Niederdonven.
765	id.	Bettendorf, Charles.	Industriel.	Mondorf-les-Bains.

766	5 septembre.	Brunet, Gabriel.	Rentier.	Berbourg.
767	id.	Kremer, Pierre.	Régisseur.	Kockelscheuer.
768	id.	Claren, François.	Employé de chemin de fer.	Bonnevoie.
769	id.	Thomas, Henri.	Ingénieur.	Longwy-Bas.
770	id.	Dondelinger, Adolphe.	Cultivateur.	Soleuvre.
771	id.	Diederich, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Hellange.
772	id.	Wester, Jean-Pierre.	Négociant.	Hollerich.
773	id.	Hallé, Pierre.	Fermier.	Hohenhof (Niederanven).
774	id.	Schmit, Jean.	Cultivateur.	Berchem.
775	id.	Comte de Villers, Hippolyte	Rentier.	Born.
776	6 septembre.	Walkowinski, Charles.	Étudiant.	Thionville.
777	id.	Walkowinski, Mathias.	Échevin.	id.
778	id.	Zimmer, Louis.	Propriétaire.	Körigsmacher.
779	id.	Dr Brème.	Médecin.	Hayange.
780	id.	Zimmer, Charles.	Banquier.	Thionville.
781	id.	Zimmer, François.	id.	id.
782	id.	Theis, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Petange.
783	id.	Mark, Louis.	Négociant	Differdange.
784	id.	Kleyer, Georges.	id.	Luxembourg.
785	id.	Prince de Chimay, Alph.		Munsbach.
786	id.	le Jeune, Jules.		id.
787	id.	Hentzen, Nicolas.	Vigneron.	Wellenstein.
788	id.	Reisen, Grégoire.	Propriétaire.	Selscheid.
789	id.	Lamby, Alexandre.	Tanneur	Wilwerwiltz.
790	id.	Schmitz, Pierre.	Cultivateur.	Kaundorf.
791	id.	Roth, François.	id.	Sonlez.
792	id.	Kerres, Guillaume.	Rentier.	Harlange
793	id.	Kerres, Aloyse.	Sans état	id.
794	id.	Baron de Tornaco, Auguste.	Étudiant.	Sanem.
795	7 septembre.	Faber, Jean Pierre.	Garde-particulier.	Bourglinster.
796	id.	Bissen, Jean.	Cultivateur.	Gœsdorf.
797	id.	Hæck, Pierre.	Économe.	Kreutzgründchen.
798	id.	Mergen, Isidore.	Cultivateur.	Gosseldange.
799	id.	Schanen, Nicolas.	Propriétaire.	Mühlenbach (Eich).
800	8 septembre.	M ^{me} du Clos, Pierre-Amidien	Sans état.	Longwy-Bas.
801	id.	Muller, Albert.	Cultivateur.	Plankenhof.
802	id.	Jéitz, Guill.-Dom.	id.	Clemency.
803	id.	Hoos, Emile.	id.	Ehlinge.
804	id.	Ensch, Ferdinand.	Sans état.	Paris.
805	id.	Roth, Auguste.	Cabaretier.	Eschweiler.
806	id.	Holtz, Guillaume.	Cultivateur.	Surré.
807.	id.	Hemmer, Jean.	id.	Beckerich.